

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance VI
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* — n° ICC-01/14-01/21
5 Juge Miatta Maria Samba, Président — Juge María del Socorro Flores Liera — Juge
6 Sergio Gerardo Ugalde Godínez
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Vendredi 7 octobre 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
10 M. L'HUISSIER : [09:32:43] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0547 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:33:22] Bonjour à tous.
17 Madame la greffière, veuillez appeler l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE : [09:33:28] Bonjour, Madame la Présidente, Madame, Monsieur
19 les juges.
20 République centrafricaine II, *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* ; référence ICC-
21 01/14-01/21.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:33:43] Je vous remercie.
24 Je demande aux parties de se présenter.
25 Madame Makwaia ?
26 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:33:55] Bonjour, Madame la Présidente,
27 Madame, Monsieur les juges.
28 L'Accusation est représentée par moi-même, Hono... Holo Makwaia, Leonie von

- 1 Braun, Brunhild Le Bailly, Vanessa *Hernández, Yuichiro Omori et Ramu Bittaye.
- 2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:10] Merci.
- 3 Madame... Maître Pellet pour les victimes ?
- 4 M^{me} Pellet : [09:34:15]. Merci, Madame la Présidente.
- 5 Les victimes sont représentées par Tars Van Litsenborgh et par moi-même, Sarah
- 6 Pellet, conseil au Bureau du conseil public pour les victimes.
- 7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:30] Je vous remercie,
- 8 Maître Pellet.
- 9 Maître Naouri, pour la Défense ?
- 10 M^e NAOURI : [09:34:33] Merci, Madame la Présidente.
- 11 À côté de moi, M^e Jacobs et Léa Allix ; derrière M^e Valduriez et Capucine Banet. Et
- 12 quant à moi, je suis Jennifer Naouri, conseil principal.
- 13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:34:46] Je vous remercie,
- 14 Maître Naouri.
- 15 Pour le procès-verbal, je note que M. Said est présent.
- 16 Monsieur Said, bonjour.
- 17 M. SAID (interprétation) : Ouais, bonjour, Madame la juge Présidente. Et bonjour,
- 18 Madame la juge, bonjour, Monsieur le juge.
- 19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:09] Je vous remercie.
- 20 Bonjour, Monsieur le témoin. J'espère que vous êtes bien reposé.
- 21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:15] (*Intervention en français*) Merci, Madame le
- 22 juge. (*Interprétation*) Bonjour, Madame le Président, bonjour, Madame, Monsieur les
- 23 juges. Je dis bonjour à l'équipe du Bureau du Procureur et de la Défense.
- 24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:35:34] Je vous remercie.
- 25 (*Intervention non interprétée*)
- 26 Est-ce que vous avez entendu l'interprétation, chers confrères ? Je n'ai pas entendu
- 27 l'interprétation du témoin.
- 28 Interprète, je vous prie ?

1 (L'interprète s'exécute)

2 (Intervention non interprétée)

3 Je vous remercie, Monsieur l'interprète.

4 Monsieur le témoin, nous allons poursuivre le contre-interrogatoire de M^e Naouri,
5 conseil de la Défense, ce matin. J'espère que cela ne prendra pas très longtemps.
6 Après cela, l'Accusation aura peut-être des questions à votre endroit et la Chambre
7 envisagera de vous poser quelques questions.

8 Maître Naouri, puis-je vous demander de combien de temps vous avez besoin ?
9 Hier, vous avez laissé entendre que ça serait à peu près 30 minutes ce matin ;
10 pouvez-vous confirmer ?

11 M^e NAOURI : [09:36:56] Merci, Madame le Président.

12 Alors... j'ai dit entre une demi-heure – 45 minutes. Je reste sur cette estimation –
13 sous réserve des... des réponses du témoin – mais je pense que ça prendra plus de
14 45 minutes. Mais c'est une estimation, bien évidemment.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:37:17] Je vous remercie.

16 Monsieur le témoin, je vous demanderai de bien vouloir répondre brièvement aux
17 questions, sans faire preuve de trop d'émotions. Vous nous avez raconté beaucoup
18 de choses et nous comprenons votre situation.

19 M^e Naouri va vous poser quelques questions, essayez d'y répondre brièvement.
20 Nous pourrons alors partir en temps utile et vous pourrez rentrer dans votre famille.
21 Je vous remercie.

22 Maître Naouri, vous avez la parole.

23 M^e NAOURI : [09:38:00] Merci, Madame le Président.

24 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

25 PAR M^e NAOURI : [09:38:03]

26 Q. [09:38:03] Bonjour, Monsieur le témoin.

27 Alors, nous allons aborder un nouveau thème et je vais demander si nous pouvons
28 passer à huis clos partiel pour ce thème.

1 M^e NAOURI : [09:38:18] Madame le Président, est-ce qu'on peut passer à huis clos
2 partiel ?

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [09:38:26] Madame la greffière,
4 huis clos partiel, je vous prie.

5 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 38)*

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 Alors, je voudrais aborder un dernier thème.

10 Vous avez demandé à participer à la procédure en tant que victime. Est-ce que vous
11 pouvez nous dire comment vous avez été informé des formalités à remplir pour
12 participer à la procédure en tant que victime ?

13 R. [10:31:07] Des... lors du témoignage, des questions m'ont été posées. Après, ils
14 m'ont posé la question : mais si le Bureau du Procureur me demandait de venir
15 témoigner, est-ce que je serais d'accord ? J'ai dit oui, je serais d'accord et prêt à aller
16 témoigner, parce que je sais que j'ai dit la vérité et je suis capable d'aller témoigner.
17 On pouvait m'appeler ou... ou ne pas m'appeler, mais ce que j'ai dit dans ma
18 déclaration pourrait se... le Procureur pourrait s'en servir.

19 Q. [10:31:46] Merci pour votre réponse, Monsieur le témoin.

20 Ma question, c'était de savoir qui était l'intermédiaire pour vous aider à participer en
21 tant que victime, pas en tant que témoin, hein. Vous avez un double statut. Votre
22 demande de participation de victime porte le numéro CAR-OTP-2135-3862. Et vous
23 l'avez signée le 17 mars 2022. C'est la page 3867.

24 Alors, qui vous a informé de la manière de participer en tant que victime à la
25 procédure devant la Cour ?

26 R. [10:32:44] Madame...

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:32:53] Maître Naouri, est-ce
28 que ce formulaire de demande de participation en tant que victime... est-ce que cela

1 fait partie de votre ensemble de documents que vous avez remis ? Est-ce qu'il y a un
2 numéro d'onglet ?

3 M^e NAOURI : [10:33:08] Tout à fait, Madame le Président — au temps pour moi.
4 L'onglet, c'est l'onglet 88.

5 Q. [10:33:24] Monsieur le témoin... est-ce que vous pouvez répondre à la question ?
6 Est-ce que vous voulez que je la répète ?

7 *(Le témoin rit)*

8 R. [10:33:42] Madame, je m'apprêtais à vous apporter une réponse quand j'ai été
9 interrompu.

10 Mais avant de se présenter devant un tribunal, moi-même je me suis posé la question
11 de savoir si j'aurais un avocat ou pas. Parce que devant un tribunal... Comprenez
12 que j'ai beaucoup souffert après tout ce que j'ai subi, je pensais aux réparations et j'ai
13 demandé à voir un avocat. Ils m'ont dit que, non, cela ne se passe pas de cette
14 manière, il y a des règles à suivre. C'est ainsi que j'ai pris contact avec M^{me} Pellet. Elle
15 m'a posé des questions, je lui ai répondu. Il y a des procédures dans chaque tribunal.
16 Il y a également... les victimes ont également des... des droits.

17 Je ne comprends pas le sens de la question, mais c'est de cette manière que je peux
18 répondre à la question.

19 Q. [10:35:07] Merci, Monsieur le témoin, pour votre réponse.

20 Alors, dans votre formulaire de participation de victime — onglet 88 toujours —
21 vous dites — page 3869 — à la question : « Quelles caractéristiques et qualités la
22 victime recherche-t-elle chez l'avocat qui la représentera dans le cadre de la
23 procédure ? » et vous avez répondu : « Avocat honnête qui peut défendre la cause
24 des victimes comme moi, mais je ne veux pas que ce soit un avocat centrafricain. »

25 Alors, je vous... nous, on voudrait éclaircir un petit peu pourquoi vous ne vouliez
26 pas que ce soit un avocat centrafricain.

27 R. [10:36:05] Je vous remercie.

28 Je ne sais pas, je ne peux pas juger votre expérience professionnelle, mais permettez-

1 moi de vous poser une question — je fais référence à l'affaire *Bemba* : qu'est-ce que
2 les... les victimes ont eu comme réparations ?

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:36:34] (*Intervention non*
4 *interprétée*)

5 R. [10:36:37] Est-ce que des fonds ont été alloués par rapport à cela ?

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:36:45] Monsieur le témoin,
7 Monsieur le témoin, Monsieur le témoin, comme je l'ai dit, ce que nous faisons ici,
8 c'est vous écouter, qui répondez aux questions. Ce n'est pas à vous de poser des
9 questions au conseil. Veuillez, je vous prie, répondre, dans la mesure du possible,
10 brièvement aux questions.

11 Maître Naouri, poursuivez. Reposez la question.

12 M^e NAOURI : [10:37:17] Merci, Madame le Président.

13 Q. [10:37:19] Donc, la question était de savoir pourquoi... de nous expliquer
14 pourquoi vous ne souhaitiez pas que ce soit un avocat centrafricain.

15 R. [10:37:38] Je vous remercie, Madame Naouri.

16 Je m'en vais répondre de la manière suivante : il y avait des victimes des
17 Banyamulenge, à l'époque, les... les avocats centrafricains sont venus les défendre,
18 mais... ils n'ont... ces victimes n'ont rien eu en réponse. Ils n'ont rien gagné, aucune
19 réparation, aucune réparation ou compensation ont été faites ou organisées à
20 l'intention... au profit des... des... des victimes des... des Banyamulenge. Vous
21 voyez ? Et du coup, les victimes se plaignaient et continuent de se plaindre jusqu'à
22 aujourd'hui. Et nous nous sommes dit : mais si, nous, nous... si, nous, nous... nous
23 prenons des... ou je sais pas, est-ce qu'un fond a été... des fonds ont été alloués pour
24 ces victimes et qu'ils n'ont pas reçu... et qu'elles n'ont pas reçu ? Je ne sais pas. On se
25 pose des questions.

26 Chez nous, là-bas, si tu vas... si tu te plains... si te plains contre quelqu'un, et à la fin,
27 si le... si le... le... le plaignant gagne le procès, il y a des fonds qui sont alloués. Mais
28 des fois, les victimes ou le plaignant ne... ne... ne bénéficient pas de... de ces fonds.

1 Vous, si vous me... si vous me... vous me... vous me posez... vous me demandez
2 aujourd'hui : « Mais après tout ce que vous avez... après tout ce que vous avez
3 perdu, je me propose de... de me donner une voiture Almera. », mais si vous... si
4 vous donnez cela, si vous remettez cette voiture à un avocat qui est européen, ici, je
5 peux l'avoir. C'est... c'est... c'est un problème de... de... c'est... c'est... de confiance. Je
6 fais confiance à un avocat européen. C'est tout ce que je peux... je peux dire.

7 Q. [10:39:56] Merci, Monsieur le témoin, de cette réponse.

8 Alors, le formulaire de participation, est-ce que vous l'avez rempli tout seul ?

9 R. [10:40:19] S'agissant du formulaire de participation, cela m'a été envoyé. J'ai lu et
10 j'ai répondu. Et j'ai posé des questions sur des points que je n'avais pas compris. Je
11 ne l'ai pas rempli sans pour autant chercher à savoir ou poser des questions
12 concernant le... le fond. Et donc, à chaque fois, avant de remplir le formulaire, je
13 posais des questions et, après explications, je remplissais... je... je le remplissais. C'est
14 de cette manière que j'avais rempli le formulaire. Je remplissais au fur et à mesure, je
15 posais des questions pour chercher à comprendre le fond. Je n'ai pas étudié le droit
16 pour pouvoir dire... être en mesure de... de comprendre ce qui était mentionné sur ce
17 formulaire. J'ai demandé à chaque fois à M^{me} Pellet de me donner des explications. Et
18 c'est de cette manière que je cochais les cases et autres. Et vers la fin, j'ai apposé ma
19 signature.

20 Q. [10:41:52] Alors, Monsieur le témoin, à la page... toujours onglet 88, et c'est
21 toujours votre demande de participation, à la page CAR-OTP-2135-3870, il y a une
22 partie qui prévoit de remplir les coordonnées de la personne ou de l'organisation
23 ayant aidé la victime à répondre — pardon — à remplir le présent formulaire le cas
24 échéant. Et cette partie du formulaire n'est pas remplie.

25 Mais, est-ce que nous devons comprendre aujourd'hui, donc, que vous avez bien
26 rempli ce formulaire avec l'assistance du Bureau pour les victimes ?

27 Mince...mince...mince.

28 R. [10:42:49] Madame, mais vous avez les documents sous les yeux. J'ai répondu à la

1 question. Vous me... vous me posez les mêmes questions, j'ai l'impression. C'est moi-
2 même qui ai rempli ce formulaire. Je posais les questions, je remplissais. C'est...
3 c'est... c'est de cette manière que... là que j'ai... j'avais fait.

4 Q. [10:43:13] Alors, Monsieur le témoin, au transcrit 14, page 41, ligne 7, la
5 représentante légale des victimes nous a dit que vous étiez aujourd'hui, là, sur — et
6 je cite : « la base d'un formulaire que nous avons rempli ensemble ». Alors, pour
7 nous, il est important qu'on sache exactement dans quelles conditions vous avez
8 participé à la procédure aujourd'hui. C'est très important. Donc, c'est pour ça qu'on
9 vous pose la question. Donc, est-ce que vous avez rempli ce formulaire ensemble
10 avec la représentante légale des victimes ou tout seul ?

11 R. [10:44:03] Madame, je crois avoir dit que je n'ai pas étudié le droit. Je posais des
12 questions à chaque fois à M^{me} Pellet de me... de m'expliquer. Et après ses
13 explications, je remplissais le formulaire. C'est ce que j'ai dit. Je ne peux pas dire
14 quelque chose d'autre. Je pose la question, après explications, je remplis le
15 formulaire. C'est de cette manière que nous avons travaillé.

16 Q. [10:44:33] Merci. Merci, Monsieur le témoin. J'en ai fini avec mes questions. Je
17 vous remets donc dans les mains du juge Président.

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:55:34]

14 Q. [10:55:34] Monsieur le témoin, hier, on vous a demandé de faire un croquis, lequel
15 a été comparé à l'annexe 4 — pardon, il s'agit de l'annexe 3 , CAR-OTP-2018-0423.
16 Vous vous souvenez de cela ?

17 R. [10:55:56] Oui, je m'en souviens. Je me rappelle des... du croquis des cellules. Oui.
18 Je crois qu'à cette question, j'avais répondu... C'est... C'est bien cela.

19 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:56:27] Madame la Présidente, avec votre
20 autorisation, je voudrais que l'on montre le second.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:56:39] Je vous prie de
22 m'excuser.

23 Madame la Procureur, veuillez répéter ce que vous avez dit.

24 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:56:47] On a demandé hier au témoin de faire
25 un croquis, cela a été comparé à l'annexe 3 avec un... croquis de l'annexe 3.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:56:56] Très bien. Merci.

27 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:56:59]

28 Q. [10:56:59] Monsieur le témoin, le croquis qu'on vous a montré hier, vous vous

1 souvenez qu'il y avait une seconde partie que vous avez donnée au Bureau du
2 Procureur ?

3 M^e NAOURI : [10:57:09] Madame le Président ?

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:57:12] Oui, Maître Naouri ?

5 M^e NAOURI : [10:57:15] Oui, Madame le... oui, Madame le Président, c'est toujours
6 la même chose. La... la... — pardon — l'Accusation a eu tout le loisir pendant son
7 interrogatoire principal de discuter de la manière dont l'OCRB se présente.
8 L'Accusation a montré des photos de l'OCRB, les a fait commenter par le témoin, a
9 fait expliquer au témoin ce qu'il comprenait de la manière dont l'OCRB s'articulait.
10 Nous avons, dans l'interrogatoire principal, construit sur ça. Donc, nous avons
11 utilisé cette fondation pour nous, demander au témoin de faire un croquis. Mais ce
12 n'est pas une question nouvelle, le croquis qui ressort du l'interrogatoire par la
13 Défense. Et par conséquent, ce n'est pas une question nouvelle et nous nous
14 objectons encore une fois à cette ligne de questionnement puisqu'il s'agit de revenir
15 sur des questions que l'Accusation a choisi de ne pas aborder pendant son
16 interrogatoire principal et qui ne ressort pas de l'interrogatoire de la Défense. Ce
17 n'est pas une question — en résumé — ce n'est pas une question nouvelle du tout et
18 pas de question nouvelle, pas de *redirect* de ce qu'on comprend.

19 Merci, Madame le Président.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:58:29] Madame la
21 Procureur ?

22 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [10:58:31] Madame la Présidente, c'est un résultat
23 du contre-interrogatoire. Le conseil a même demandé au témoin de faire un autre
24 croquis et a procédé à une comparaison et puis n'a utilisé qu'une partie du croquis
25 que le témoin a donné. Donc, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les juges,
26 je pense avoir tout à fait le droit de poser ces questions-là.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [10:58:55] Oui, mais cette pièce
28 que nous voyons maintenant à l'écran, elle fait partie de vos documents sur lequel

1 le... témoin a fait des commentaires lors de l'interrogatoire principal. Le croquis
2 donné par le témoin au cours du contre-interrogatoire n'est pas sous nos yeux et le
3 témoin a longuement parlé de l'OCRB en utilisant ces croquis — celui-ci et des... des
4 photographies qui ont été présentées. Et vous avez posé beaucoup de questions sur
5 ce bâtiment, ce qui figure déjà dans le dossier. Pourquoi est-ce que vous souhaitez
6 revenir là-dessus ? Il n'y a rien de nouveau qui a été produit au cours du contre-
7 interrogatoire. Tout ce que le conseil a fait, c'est demander au témoin de faire un
8 croquis du bâtiment sans cette photo que nous avons pour l'instant à l'écran.

9 Je vais soutenir l'objection du conseil de la Défense.

10 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [11:00:01] Très bien. Je vais poser ma dernière
11 question, Madame la Présidente.

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:04:52] Monsieur le témoin,

13 je sais que vous nous avez dit beaucoup de choses. Tous les conseils ont terminé

14 avec les questions qu'ils souhaitent vous poser. Nous souhaitons vous poser

15 quelques questions de plus pour obtenir des précisions. Mais je vais vous demander

16 de ne pas vous émouvoir, car ce sont des questions courtes, pour que nous soyons

17 sûrs de bien comprendre, pour que, lorsque nous serons amenés à décider, nous

18 ayons... un compte rendu absolument précis de votre témoignage.

19 Alors, je vous demande de bien vouloir bien écouter...

20 QUESTIONS DES JUGES

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:05:53]

22 Q. [11:05:56] Jeudi — donc jeudi dernier, le 29 septembre — lorsque le conseil de

23 l'Accusation vous a posé des questions, vous avez dit à la Cour qu'il y avait deux

24 directeurs de l'OCRB, que l'un était christian... euh, chrétien — pardon — et que

25 l'autre était musulman. Vous avez dit que le directeur général de l'OCRB qui était

26 musulman était un certain Said. Et pour que... ne vous inquiétez pas, nous sommes

27 en... à huis clos partiel.

28 Ma question : qui était le directeur général chrétien de l'OCRB ?

1 R. [11:06:41] Je vous remercie, Madame le juge. C'était le commissaire Mallo
2 Benjamin. C'est lui le directeur.

3 Q. [11:07:01] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

4 Ce même jeudi, c'est-à-dire le 29 septembre, vous avez dit à la Cour comment vous
5 avez demandé à être enlevé ou sorti du... du trou de l'OCRB, très tôt le lendemain.
6 On vous avait demandé de réintégrer cet endroit, ce trou. Vous nous avez dit que
7 vous avez été battu, que vous avez été ligoté.

8 Et pour le conseil, je fais référence au *transcript* 13, version en anglais, page 4, ligne 1,
9 à la page 7, ligne 10.

10 Monsieur le témoin, vous avez ensuite poursuivi en disant — et nous sommes
11 maintenant à la page 8 du *transcript* 13, lignes 17 à *19 — et vous avez dit : « Le
12 général s'est approché de moi, il était en colère, il a demandé qu'on m'enlève les
13 liens. » Et c'est ce que vous avez dit : « Le général s'est approché de moi, il était en
14 colère et il a demandé qu'on me délie. »

15 Je voudrais vous poser la question suivante : qui était ce général qui a demandé
16 qu'on vous délie ? Qui était-ce ?

17 R. [11:08:51] C'était le général (Expurgé). J'ai dit qu'il était à l'intérieur du bâtiment. Je
18 précise que c'était bien lui, le général (Expurgé).

19 Q. [11:09:06] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

20 Donc, lorsque vous dis, à la ligne 30, et là, une fois de plus, je cite vos propos : « Le
21 chef a donné l'ordre qu'on me délie. Le chef a donné l'ordre qu'on me délie. »

22 Est-ce que vous parliez du même général (Expurgé) ? Est-ce lui qui a demandé qu'on vous
23 délie ?

24 R. [11:09:42] Non, j'ai dit le général (Expurgé) n'était pas d'accord du traitement que je
25 subissais. Il a... il a demandé seulement... il a donné l'ordre qu'on puisse me délier.
26 Mais mon tortionnaire a demandé à... aux éléments qui étaient à côté de me faire
27 descendre parce que j'étais suspendu. Il a dit : « Non, faites-le descendre. » Il
28 voulait... il voulait seulement couper la corde pour que je tombe du haut. Mais le

1 chef Yaya précisément a demandé qu'on me descende... qu'on me fasse redescendre.
2 Et c'est le chef qui a donné ces instructions, il a demandé à ce que je puisse être délié
3 et il voulait seulement couper la corde pour que je tombe, mais il a dit « Non,
4 descendez-le progressivement. » Et lorsqu'ils m'ont demandé de me relever, je ne
5 pouvais plus me relever. Les soldats qui m'ont délié m'ont traîné jusqu'à me mettre
6 devant le... le général. Je précise que c'est Yaya qui a donné l'ordre que je puisse
7 être... pour que je puisse être délié.

8 Q. [11:10:59] Lorsque vous dites « Le chef a donné l'ordre de me délier », vous
9 voulez dire Yaya ? Le chef, c'était Yaya ? Donc, ce n'était pas le général, c'était le
10 chef ?

11 R. [11:11:22] C'était Yaya. Le général (Expurgé), quant à lui, n'était pas d'accord du... du...
12 du traitement qui... qui... des traitements qui m'ont été infligés. Il n'était pas
13 d'accord. Il n'était pas d'accord qu'un être humain soit traité de la sorte. Si les Séléka
14 sont là, c'est pour combattre l'injustice. Mais lui, qu'est-ce qu'il a fait ? Il n'a rien fait.
15 Et mon tortionnaire a demandé qu'on puisse me délier, mais un d'entre eux voulait
16 se couper la corde pour que je tombe du... du... du haut, mais il a refusé, il a dit non,
17 il faudrait que je sois... qu'ils me portent et qu'ils me descendent dans de bonnes
18 conditions. C'est Yaya qui a donné les instructions pour que je sois délié.

19 Q. [11:12:19] Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le témoin. Nous
20 apprécions tout ce que vous nous dites.

21 À la page 37 du même *transcript* T-13, version en anglais, Monsieur le témoin, vous
22 parlez du général (Expurgé)

23 (Expurgé). Vous dites qu'il avait été détenu, mais que vous
24 pouviez comprendre qu'il avait beaucoup d'influence. Donc, vous avez dit que vous
25 avez vu que, ce jour-là, lui — c'est-à-dire le général (Expurgé) — avait beaucoup
26 d'influence.

27 Ma question est la suivante : combien d'influence avait-il ? Quelle était son
28 influence ? Est-ce qu'il avait influence sur les directeurs généraux ou sur d'autres

1 personnes ? Pouvez-vous nous en dire plus sur le général (Expurgé) et quel était son rôle
2 au sein de l'OCRB ?

3 R. [11:13:48] Je vous remercie, Madame le juge.

4 Quand je parlais de l'influence, il était là-bas comme un prisonnier, il était gardé à
5 vue. Je ne sais pas, mais... je sais pas comment expliquer cela. Mais quand ils étaient
6 là, il y avait plus d'espace, c'est pourquoi ils l'ont mis là-bas. Mais (Expurgé) m'a fait
7 savoir que le... le général en question, on était dans le même trou. (Expurgé)

8 (Expurgé) Un jour, il a dit on était

9 ensemble avec eux, mais c'est parce qu'il n'était pas là que j'avais subi ces... ces... ces
10 tortures. Il m'a dit qu'il était ensemble avec eux pour... quand il venait prendre le... le
11 pays.

12 Mais quand je parlais de l'influence, c'est par rapport au respect. Il se faisait
13 respecter, même Said le respectait. Tous les Séléka, les éléments séléka qui étaient là
14 à l'époque, le respectaient. C'est pourquoi je... je parlais de l'influence. Mais si on ne
15 le respectait pas, le jour où Nourredine était venu, il allait me faire partir quelque
16 part et c'est parce qu'il était respecté. Il se faisait respecter, c'est pourquoi je suis là,
17 présent devant vous aujourd'hui. C'est dans ce sens que je parlais de... de son
18 influence.

19 Q. [11:15:37] Je vous remercie.

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 M. LE JUGE UGALDE UDINEZ (interprétation) : [11:16:51]

3 Q. [11:16:54] Monsieur le témoin, je vous remercie pour votre témoignage
4 aujourd'hui. Nous vous en savons gré. J'ai une seule question à vous poser.

5 Vous avez dit, le premier jour — et je vous prie de m'excuser, je ne... je ne peux pas
6 vous donner le moment exact où vous avez prononcé ces paroles — mais vous avez
7 dit que le matin, quelqu'un venait pour ouvrir les portes des cellules.

8 Savez-vous qui ouvrait les portes des cellules ou donnait l'ordre d'ouvrir les portes
9 des cellules ?

10 Merci.

11 R. [11:17:42] Oui, je me souviens de... de ce que j'avais dit. Le lendemain matin, nous
12 sommes sortis. Ils m'ont amené la nuit. Lorsque nous sommes rentrés dans la geôle,
13 il était question de faire sortir les gens et de les présenter au Procureur. J'ai vu le DG
14 de l'OCRB et une des policières. C'est le commissaire de l'OCRB, le commissaire
15 Mallo, c'est lui et les policiers qui sortaient et qui conduisaient les gens au procureur.
16 Et ce jour-là, lorsqu'on a voulu me faire sortir pour me... pour me présenter au
17 procureur, l'un de mes gardiens a dit que : « Non, celui-là, il y a des instructions
18 nettes... qu'on ne doit pas le sortir pour le présenter au Procureur ». Mais le matin,
19 c'est le directeur Mallo et des policiers qui sortaient les détenus des cellules pour les
20 présenter au procureur. Ce sont des fonctionnaires de l'État. Mais ceux qui n'étaient
21 pas des fonctionnaires de l'État, les rebelles... l'un d'eux, je vous ai dit dans mes
22 déclarations que le rôle du commissaire... donc c'était... ils étaient là juste pour faire
23 de la figuration. Ils étaient juste là pour montrer qu'il y avait une autorité présente.
24 Mais imaginez qu'un commissaire qui venait me faire sortir pour me présenter au
25 procureur... mais un commandant des FACA et à un commissaire qui est un
26 auxiliaire de justice, comparé à un FACA, à un militaire des Forces armées
27 centrafricaines qui n'est pas auxiliaire de justice, qui avait... qui portait le grade de
28 commandant — est-ce que c'était vraiment son grade réellement ? — donnait un

1 ordre à un colonel ? Donc, ces autorités-là étaient... faisaient de la figuration. Ce jour-
2 là, Mallo... c'était Mallo qui allait me faire sortir, mais Yaya l'a interdit de le faire. Il
3 dit : « Non, pas celui-là. », qu'il y avait des instructions quant à ce qui le concernait.
4 Voilà la réponse que je peux donner à votre question.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:20:27] Je vous remercie,
6 Monsieur le témoin.

7 J'aimerais, en notre nom à tous, mes collègues et tous les membres de la cour, vous
8 remercier de votre coopération. Je vous remercie d'être venu et de porter... de vous
9 porter témoin quant à ce que vous avez traversé et ce que vous savez. Tout cela est
10 très apprécié par nous. Nous vous formulons nos vœux pour que tout se passe très
11 bien pour vous par la suite.

12 Le greffier d'audience, est-ce que nous sommes toujours en... à huis clos partiel ? Est-
13 ce que vous pouvez nous mettre en séance ouverte ?

14 Monsieur le témoin, accordez-moi quelques instants.

15 *(Passage en audience publique à 11 h 21)*

16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:21:24] Nous sommes en séance ouverte.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [11:21:29] Je vous remercie.

18 Monsieur le témoin, nous en sommes arrivés à la fin de votre témoignage. Nous
19 avons beaucoup apprécié, nous, les membres de la Cour, le témoignage que vous
20 nous avez apporté au cours de ces dernières journées. Je vous remercie au nom de la
21 Cour et je vous remercie en notre nom propre, nous, les juges, pour tout ce que vous
22 nous avez dit, pour votre coopération avec la Cour et pour avoir partagé avec nous
23 ce que vous avez traversé et ce que vous avez vu personnellement. Nous vous
24 souhaitons que tout se passe au mieux pour vous dans toutes vos entreprises
25 futures. Nous vous remercions pour votre coopération.

26 Je crois que nous en sommes arrivés à la fin du témoignage. Je sais que le deuxième
27 témoin est prêt à comparaître, mais je pense que le greffier a un petit peu de travail à
28 faire. Donc, je vais simplement demander que nous levions la séance maintenant et

1 que nous reprenions à midi pour commencer avec le témoin suivant.

2 Monsieur le témoin, merci à vous. Bonne chance et bon voyage.

3 M. L'HUISSIER : [11:22:52] Veuillez vous lever.

4 *(L'audience est suspendue à 11 h 22)*

5 *(L'audience est reprise en public à 12 h 02)*

6 M. L'HUISSIER : [12:02:06] Veuillez vous lever.

7 Veuillez vous asseoir.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:02:40] Bonjour à tous, une
9 fois encore.

10 L'Accusation va appeler son second témoin, c'est P-0338. C'est un témoin qui va
11 témoigner en français. Je vous rappelle donc tous qu'il est important de parler
12 lentement pour les interprètes et de bien vouloir respecter la règle des cinq secondes
13 entre les questions et les réponses.

14 Pour le procès-verbal, nous sommes en audience publique.

15 Mais avant de faire entrer le témoin, la Chambre va rendre une brève décision orale.

16 La Chambre note que, le 30 septembre 2022, le représentant légal des victimes a
17 demandé l'autorisation de la Chambre par courrier électronique pour interroger le P-
18 ... le témoin P-0338.

19 La Défense a fait objection à cet interrogatoire par le conseil des victimes sans avoir
20 d'abord établi que ces questions sont liées à l'intérêt personnel spécifique de la
21 victime et, plus particulièrement, des dommages que les victimes auraient encourus.

22 La Chambre rejette cette demande du conseil pour les victimes, qui souhaite
23 interroger P-0338. La base de cette décision, c'est que les sujets proposés sont trop
24 vastes et ne sont pas directement liés aux victimes qu'elle représente.

25 La Chambre réitère son avis, au paragraphe 27 des directives sur la conduite de la
26 procédure, que le rôle de la Section de représentation pour les victimes a, différent
27 de celui de l'Accusation, et que ceci doit être reflété dans le type de questions. La
28 représentante des victimes doit se limiter aux intérêts personnels des victimes ainsi

1 qu'aux dommages causés aux victimes, dommages encourus à titre personnel et
2 observés. Ces questions doivent être spécifiques et pertinentes pour ce qui est des
3 intérêts personnels des victimes. La demande de la Section de représentation des
4 victimes n'explique pas comment ces questions peuvent répondre à ces critères.

5 Ceci, bien entendu, sans préjuger d'une demande d'autorisation de poser des
6 questions spécifiques après que l'Accusation aura terminé son interrogatoire
7 principal.

8 Voici donc cette décision orale.

9 Est-ce que le greffier veut bien maintenant faire entrer le témoin ?

10 *(Le témoin est introduit dans le prétoire)*

11 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0338

12 *(Le témoin s'exprimera en français)*

13 Bonjour, Monsieur le témoin.

14 LE TÉMOIN : [12:07:10] Bonjour.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:07:15] Vous allez témoigner
16 devant la Cour pénale internationale. Au nom de la Chambre, je vous souhaite la
17 bienvenue dans cette salle d'audience.

18 LE TÉMOIN : [12:07:29] *(Intervention inaudible)*

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:07:34] Monsieur le témoin,
20 vous avez devant vous, sur la table, l'engagement solennel que tous les témoins qui
21 comparaissent devant cette Cour doivent... auquel ils doivent souscrire. Puis-je vous
22 demander de bien vouloir donner lecture à voix haute de cet engagement solennel
23 que vous avez sous les yeux ?

24 LE TÉMOIN : [12:08:02] Engagement solennel. Je déclare solennellement que je dirai
25 la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:08:22] Je vous remercie,
27 Monsieur le témoin.

28 Est-ce que vous avez compris et est-ce que vous êtes d'accord avec ce que vous avez

1 lu ?

2 LE TÉMOIN : [12:08:32] J'ai compris et je suis d'accord.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:08:39] Très bien.

4 Nous allons poursuivre.

5 J'ai quelques questions d'ordre pratique que je vous demanderai de bien vouloir
6 garder à l'esprit lorsque vous témoignerez. Tout ce qui est dit ici dans cette salle
7 d'audience est consigné par écrit et est interprété. Dès lors, il est important que vous
8 parliez clairement et lentement. Parlez dans le micro et ne commencez à parler que
9 lorsque la personne qui vous pose la question a terminé. Vous verrez quand la
10 question est terminée une fois que la personne qui intervient aura coupé son micro.
11 Après cela, je vous demande de bien vouloir attendre... attendre cinq secondes de
12 plus pour que l'interprétation soit terminée.

13 Si vous avez des questions que vous souhaitez poser ou s'il y a quelque chose que
14 vous voulez dire à la Chambre, il vous suffira de lever la main, nous saurons ainsi
15 que vous souhaitez intervenir.

16 Avez-vous compris tout cela, Monsieur le témoin ?

17 LE TÉMOIN : [12:09:57] J'ai compris.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [12:10:00] Je vous remercie.

19 Nous allons commencer votre témoignage. Je me tourne vers l'Accusation qui va
20 commencer l'interrogatoire principal.

21 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [12:10:19] Je vous remercie, Madame la
22 Présidente. J'espère que l'on m'entend bien.

23 QUESTIONS DU PROCUREUR

24 PAR M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [12:10:24]

25 Q. [12:10:24] Bonjour, Monsieur le témoin.

26 R. [12:10:29] Bonjour.

27 Q. [12:10:37] Nous nous sommes déjà rencontrés. Je m'appelle Leonie von Braun et je
28 vais vous interroger au nom du Bureau du Procureur aujourd'hui.

1 Si vous ne comprenez pas mes questions ou une question précise, dites-le-moi et je
2 reformulerai ou je poserai la question différemment.

3 Si mes questions abordent un sujet qui pourrait vous mettre en péril ou votre
4 famille, ou s'il s'agit de quelque chose qui devrait rester confidentiel, n'hésitez pas à
5 me le dire et je demanderai alors à ce que nous passions au huis clos partiel.

6 Est-ce que vous avez compris ?

7 R. [12:11:27] J'ai compris. Je vous remercie.

8 Q. [12:11:32] Je vous remercie. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous donner votre nom
9 complet et votre date de naissance ?

10 R. [12:11:49] Je me nomme Mallo Benjamin. Je suis né en 1968 à Kouki.

11 Q. [12:12:09] Quelle est votre nationalité ?

12 R. [12:12:15] Je suis Centrafricain.

13 Q. [12:12:27] Est-ce que vous appartenez à une ethnie spécifique ou à un groupe
14 ethnique spécifique ?

15 R. [12:12:38] Je suis du groupe sara. Mon ethnie, c'est le kaba.

16 Q. [12:12:53] Est-ce que vous faites partie d'une confession religieuse ?

17 R. [12:13:01] Je suis catholique.

18 Q. [12:13:12] Pourriez-vous, pour la Chambre, nous dire quelles langues vous
19 parlez ?

20 R. [12:13:19] Je parle le patois, le sango et le français.

21 Q. [12:13:32] Quelle est votre profession actuelle ?

22 R. [12:13:41] Je suis commissaire divisionnaire de police, directeur de la sécurité et de
23 l'ordre public.

24 Q. [12:13:58] Je vous remercie.

25 Pourriez-vous décrire pour la Chambre votre parcours d'éducation et l'évolution de
26 votre carrière professionnelle ?

27 R. [12:14:21] J'ai commencé mes études primaires... maternelles et primaires dans
28 mon village, à Kouki, dans les années 72. Après, je suis arrivé à Bangui, à l'école

1 Kangala. Je suis passé par l'école Assana. Je suis allé au lycée des Martyrs où j'ai eu
2 mon bac. Après l'université de Bangui, j'ai passé le concours pour être commissaire
3 de police pour l'École supérieure de police de la Côte d'Ivoire, à Abidjan. Je suis
4 rentré en 2000 au pays, intégré dans le corps des commissaires de police en 2001,
5 titularisé en 2002. Après mes... mes stages, j'ai été nommé chef de service au
6 commissariat spécial de la ville de Baboua. Je suis revenu à Bangui vers les années
7 2009-10, directeur de la lutte anti-drogue. Ensuite, j'ai été nommé directeur des
8 études et de la planification, directeur de l'OCRB, chef de service des affaires
9 économiques et financières. Et aujourd'hui, directeur de la sécurité et de l'ordre
10 public, mon dernier poste.

11 Q. [12:16:24] Je vous remercie.

12 Quand avez-vous été nommé chef de l'OCRB ?

13 R. [12:16:33] J'ai été nommé directeur de l'OCRB, je crois, en novembre 2012.

14 Q. [12:16:46] Je vous remercie.

15 Et que signifie ce... cet acronyme « OCRB » ? Que signifie les lettres qui le
16 composent ?

17 R. [12:17:06] L'OCRB signifie l'Office central de répression du banditisme.

18 Q. [12:17:23] Qui vous a nommé directeur de l'OCRB ?

19 R. [12:17:30] Sur proposition de mes chefs hiérarchiques, c'est le Président Bozizé qui
20 a signé le décret.

21 Q. [12:17:55] Et où se situe exactement l'OCRB dont vous étiez le directeur ?

22 R. [12:18:05] L'OCRB est situé au centre-ville, non loin du palais de la Renaissance et
23 aussi proche de la Direction générale de la police centrafricaine.

24 Q. [12:18:25] Merci.

25 Qu'est-ce que c'est, exactement, l'OCRB ? Est-ce que vous pourriez décrire sa
26 structure et son mandat ?

27 R. [12:18:42] L'OCRB est l'une des... des grandes directions de la police centrafricaine,
28 qui est composée de trois services. Il a pour mission principale la répression du

1 grand banditisme dans toute la République centrafricaine.

2 Q. [12:19:24] Vous pourriez développer un peu la structure ? Vous avez parlé de
3 trois services.

4 R. [12:19:36] Il y a un service de la police judiciaire, un service d'intervention et il y a
5 un service qui s'occupe de... de... de... de postes de police.

6 Q. [12:20:19] Pendant combien de temps avez-vous occupé ces fonctions lorsque le
7 Président Bozizé était Président ?

8 R. [12:20:35] Je suis... quand le Président Bozizé était encore Président, je suis resté à
9 l'OCRB de novembre 2012 jusqu'au 24 mars, quand les Séléka sont rentrés à Bangui
10 pour prendre le pouvoir.

11 Q. [12:21:06] Au cours de la période précédant la prise de pouvoir par la Séléka, qui
12 étaient vos supérieurs directs ?

13 R. [12:21:22] C'était le... le directeur général. Il y avait le directeur général, Yves
14 Gbeyoro, qui est passé après directeur de cabinet. Et les ministres, ils se sont
15 succédés, hein. Il y avait plusieurs ministres qui se sont succédés sous le Président
16 Bozizé.

17 Q. [12:21:56] Pourriez-vous développer un peu et donner des noms ? Vous en avez
18 donné un.

19 R. [12:22:03] Oh, je ne me rappelle plus de ces noms-là. C'était le... le... peut-être le
20 directeur général, *Henri Linguissara.

21 Q. [12:22:30] Lorsque vous dites « directeur général », qu'entendez-vous par là
22 exactement ? Quelles étaient ses fonctions ?

23 R. [12:22:39] Le directeur général de la police, c'est lui qui coordonne et anime toutes
24 les activités des différentes directions des services de la police nationale.

25 Q. [12:23:07] Et à qui rendait-il compte ?

26 R. [12:23:12] Il rendait compte directement au ministre.

27 Q. [12:23:22] À quel ministre, je vous prie ?

28 R. [12:23:29] À l'époque, je crois, le dernier ministre, c'était le ministre Binoua.

1 Q. [12:23:44] Le ministre Binoua était à la tête de quel ministère exactement, à cette
2 époque-là ?

3 R. [12:23:53] C'était le ministère de la Sécurité publique, chargé de... à l'époque, hein,
4 les... les... les noms des ministres... des ministères changent de... régulièrement.
5 Donc, c'était le ministère de la Sécurité publique de la République, après on a le
6 ministère de la Sécurité publique chargé de l'immigration et de l'émigration aussi.

7 Q. [12:24:32] Lorsque vous avez occupé ce poste en novembre 2012, quelles étaient
8 vos tâches ? Pouvez-vous nous décrire votre travail à l'OCRB ?

9 R. [12:24:52] Mon travail à l'OCRB consistait à... dans un premier temps, à... à
10 recevoir les plaintes, toutes les plaintes des usagers qui ont été agressés ou bien qui
11 ont subi des menaces quelconques. Et, si on a des appels, c'est de traquer les... les...
12 les braqueurs et les traduire devant la justice.

13 Q. [12:25:51] Est-ce que vous travailliez de conserve avec les services judiciaires
14 également ?

15 R. [12:26:00] On travaillait de concert avec les services judiciaires.

16 Q. [12:26:12] Lesquels, je vous prie ?

17 R. [12:26:15] La... au niveau de la police, il y a la... il y a une direction des services de
18 police judiciaire. Et cette direction, quand elle a une information sur des braqueurs
19 ou bien des grands bandits qu'on doit rechercher, c'est à l'OCRB que cette direction
20 envoie la plainte ou bien les dénonciations ; à charge pour l'OCRB de mener des
21 investigations, des enquêtes, rechercher les coupables et les mettre à la disposition
22 de la police judiciaire.

23 Ensuite, nous travaillions en étroite collaboration aussi avec le parquet du tribunal
24 de grande instance de Bangui.

25 Q. [12:27:45] Qui était à la tête de l'Accusation, avec qui vous travailliez en
26 collaboration étroite ? Est-ce que vous pouvez nous donner des noms ?

27 R. [12:28:00] Euh... c'était le procureur Tolmo et aussi le procureur *Gresenguet qui
28 est venu, je crois, après.

1 Q. [12:28:25] À cette époque, entre novembre 2012 et l'arrivée de la Séléka, est-ce que
2 vous pouvez décrire votre interaction, de façon générale, avec les services du
3 procureur ?

4 R. [12:28:57] Notre travail quotidien avec le... le parquet de Bangui, c'était de lui
5 présenter les individus dont les dossiers sont clos. Et si le procureur est saisi d'une
6 quelconque agression quelque part et qui nécessite l'intervention de l'OCRB, il nous
7 appelle, il nous confie la mission, on l'accomplit pour le parquet.

8 Q. [12:29:49] Est-ce que c'est vous qui alliez au parquet ou bien est-ce que des
9 représentants du parquet venaient à l'OCRB ?

10 R. [12:30:01] Nous, si on a des dossiers qui sont prêts, on présente les prévenus avec
11 le dossier au procureur. Mais le procureur ou l'un de ses adjoints font des descentes
12 régulières au niveau de notre unité pour voir le bon fonctionnement de la direction.

13 Q. [12:30:53] Quand vous êtes arrivé à l'OCRB, en 2012, quelle était la situation sur
14 place, lorsque vous avez pris vos fonctions ? Qu'avez-vous trouvé sur place ?

15 R. [12:31:09] Quand je suis arrivé à l'OCRB, à la passation de service, mon
16 prédécesseur n'était pas là. Il est parti avec pratiquement tous les documents. Et
17 donc, l'inspecteur central de police qui est venu m'installer n'a fait que constater les
18 faits et a rédigé un procès-verbal de carence. Donc, il... il n'y avait pas de passation
19 de service en tant que telle.

20 Q. [12:32:17] Qu'avez-vous fait, à ce moment-là ?

21 R. [12:32:21] Avec les collègues qui étaient là, on s'est réuni pour mettre
22 l'administration en marche, reprendre les choses à zéro et puis continuer le travail.
23 C'est un service public.

24 Q. [12:32:52] Est-ce qu'il y avait des personnes qui étaient détenues à ce moment-là,
25 lorsque vous avez pris vos fonctions ?

26 R. [12:33:07] Oui. Il y avait des détenus. Il y avait des détenus. Et ce qui a attiré mon
27 attention, * quand je contrôlais les chambres de sûreté, je me suis arrêté, je suis
28 tombé sur deux jeunes que les collègues... mes collaborateurs ont dit que c'étaient

1 des prisonniers de Bozizé qui étaient là, dans l'une des chambres de sûreté. Je me
2 suis arrêté. Il n'y avait pas de draps ou soins ou autre, tout ça. Et c'est
3 particulièrement les deux-là, dont leur situation était difficile. Moi, je me suis occupé
4 d'eux. Je leur ai demandé de sortir, de se laver et puis voilà. Eux, ils sont restés là
5 jusqu'à l'arrivée des Séléka. Et voilà. Ils sont partis. Il y a un qui m'a retrouvé tard...
6 un peu plus tard au quartier pour me dire « Ah, voilà, est-ce que je le reconnais ? »
7 C'était lui et son frère, il a rejoint le camp des Séléka. Il serait mort, mais lui, il est
8 encore en vie. Enfin, voilà.

9 Q. [12:34:46] Vous venez de dire qu'il n'y a pas eu de passation de fonction en ce qui
10 vous concerne. Et alors, comment est-ce que vous avez pu comprendre quelle était la
11 situation et qui étaient les personnes détenues ?

12 R. [12:35:06] Mais les détenus sont restés en cellule. C'est le... c'est le directeur que j'ai
13 remplacé qui est parti. Mais toute l'équipe est restée. Celui qui s'occupait des... des...
14 des cellules m'a présenté la situation de... de... de chaque prévenu.

15 Q. [12:35:47] Vous venez de parler de l'arrivée des Séléka. Je voulais vous poser la
16 question suivante : quand est-ce que vous avez entendu pour la première fois parler
17 des Séléka et qu'est-ce que vous aviez entendu avant le 24 mars ?

18 R. [12:36:17] La naissance de la rébellion séléka est une longue histoire. Il y avait des
19 petits groupes de rebelles. On entendait, au nord, c'étaient des groupes de rébellion.
20 Après, ils ont formé une coalition, en fait. La définition... c'est la définition du... du...
21 du mot « Séléka » : la « coalition ». Et on suivait, dans les zones, comment ils... ils
22 prenaient les villes peu à peu et puis comment notre armée, aussi, s'organisait. On
23 apprenait ça à travers les zones, jusqu'à ce qu'ils arrivent, je crois, à Sibut, où, à
24 l'époque, il y avait une ligne rouge de tracée. C'est là où la négociation devrait se
25 tenir, je crois, avec peut-être l'appui des organisations internationales aussi. Et le
26 gouvernement est allé à l'encontre à Sibut. Les négociations n'ont pas pu aboutir. Les
27 ministres séléka sont restés à l'État-major des Séléka, à Sibut. Les autres membres du
28 gouvernement sont rentrés à Bangui. Et c'est en ce moment que les informations

1 claires sont apparues pour dire que les Séléka avaient l'ultime conviction de
2 descendre sur Bangui, c'est ça.

3 Q. [12:38:43] Comment avez-vous appris qu'ils avaient réussi à conquérir certaines
4 villes, à prendre certaines villes ?

5 R. [12:38:55] Ça, c'est à travers les médias.

6 Q. [12:39:15] Comment avez-vous appris l'existence de cette ligne rouge dont vous
7 avez parlé et des négociations ?

8 R. [12:39:27] C'est à travers les médias et les différents communiqués du
9 gouvernement.

10 Q. [12:39:50] En janvier et février 2013, quelle était la situation à Bangui ?

11 R. [12:40:04] En cette période, janvier-février, c'était déjà un peu la panique à Bangui,
12 d'après les informations qui venaient de gauche à droite à travers les médias. Il y
13 avait déjà des Séléka qui infiltraient la ville et la tension montait entre les deux
14 communautés — la communauté musulmane et les... les... les... les chrétiens de
15 l'autre côté, aussi. Et, en tout cas, le Centrafricain s'attendait à quelque chose qui
16 devrait arriver à tout moment.

17 Q. [12:40:56] Pouvez-vous décrire quand, la première fois, vous avez entendu que les
18 Séléka avaient réussi à s'infiltrer dans la ville ?

19 R. [12:41:16] C'est à partir des... des... des informations que la police reçoit. Il y avait
20 des patrouilles de la police dans la ville. Et on sentait que, effectivement, il y avait
21 des infiltrations, à travers les informations que la police a tous les jours.

22 Q. [12:41:48] Combien de temps avant le 24 mars avez-vous commencé à recevoir ce
23 genre d'informations ?

24 R. [12:41:59] Au niveau de la police, on a les informations tous les jours, tous les
25 jours, on a les informations qui arrivent et on se les partage pour la sécurité du pays
26 et de nos... nos concitoyens. Donc, je ne peux pas vous dire à quel moment, mais le...
27 c'est... c'était... on avait des informations tous les jours qu'il y a des choses qui
28 n'allaient pas.

1 Q. [12:42:37] Je vous remercie.

2 Vous avez dit qu'il y avait des tensions entre les chrétiens et les musulmans. Pouvez-
3 vous nous en dire plus, nous décrire ce que vous entendez par là ?

4 R. [12:42:54] La rébellion est née au nord, à l'extrême nord. C'est une zone qui est
5 habitée en majorité par la... une population musulmane. Et pour eux, le régime du
6 Président Bozizé était un régime des chrétiens, et par rapport à une descente, une
7 mission des mines dans leur région pour le contrôle de leurs activités minières, il y a
8 des exactions qui auraient été commises. Et alors, pour eux, c'était une agression
9 contre les musulmans. C'est à partir de là où les mécontentements ont commencé. Et
10 puis, ils ont commencé à s'organiser et s'en prendre à... à... à toutes les... les... les
11 structures de l'État et puis voilà, ça s'est amplifié jusqu'à... au niveau de Bangui.

12 Q. [12:44:22] Dans votre dernière phrase, vous avez dit : « Ils ont commencé à
13 attaquer. » Pouvez-vous préciser qui... qui c'était ?

14 J'ai une autre question, mais je voulais être sûre d'avoir compris. De qui s'agissait-il
15 quand vous avez dit : « Ils ont commencé à attaquer » ?

16 R. [12:44:45] Mais à... à la naissance... à la naissance de la rébellion, c'était au nord,
17 comme je le disais, c'était peuplé en grande partie par des... de... la population
18 musulmane. Et après cette mission gouvernementale de... du ministère des mines, eh
19 bien, ils ont commencé à s'attaquer aux structures administratives. Ça, c'est les... c'est
20 les... c'est les groupes séléka. Leur mécontentement les a amenés à s'attaquer aux...
21 aux... aux... aux structures administratives pour prouver leur mécontentement par
22 rapport à la mission qui aurait commise des exactions sur leurs activités minières
23 dans le Nord.

24 Q. [12:45:41] Est-ce que la population a changé de comportement à Bangui ? Est-ce
25 que vous avez remarqué un changement de comportement ?

26 R. [12:45:56] Oui. Maintenant, il y a un changement de comportement au niveau de...
27 de Bangui — un net changement de comportement — parce que les choses
28 commencent à rentrer dans l'ordre et ça, c'est... uniquement à Bangui et dans

1 certaines zones qui ne sont pas trop concernées par le phénomène séléka. Mais au...
2 au nord, il y a toujours l'insécurité qui règne encore.

3 Q. [12:46:49] Comment a réagi le gouvernement face à ces évolutions à Bangui ? Est-
4 ce que vous pouvez nous dire de quoi vous vous souvenez ? De quoi vous vous
5 rappelez ? Quelle a été la réaction des autorités ?

6 R. [12:47:10] Au niveau du gouvernement, c'était de chercher à... par tous les moyens
7 à ramener la paix, à réconcilier les différentes couches sociales. C'est ce que le
8 gouvernement continue de faire jusqu'à aujourd'hui.

9 Q. [12:47:53] Et quelle a été la réaction de l'OCRB sous vos ordres ?

10 R. [12:48:04] Sur instructions du haut commandement, l'OCRB faisait partie d'une
11 équipe mixte de la police et de la gendarmerie à l'époque, pour essayer de maintenir
12 la sécurité sur l'ensemble de la ville de Bangui.

13 Q. [12:48:47] Où était votre chef hiérarchique, Linguissara, à cette époque-là, à ce
14 moment-là ?

15 R. [12:48:57] Il était à Bangui. Parfois, ensemble avec lui, la patrouille mixte menait
16 les... les activités.

17 Q. [12:49:19] Qu'est-ce que Linguissara vous a dit concernant les événements qui
18 étaient en train de se dérouler ?

19 R. [12:49:42] Pour nous, les Forces de défense et de sécurité, c'était de maintenir
20 absolument la sécurité de la ville de Bangui. Et le directeur général était
21 constamment avec l'équipe mixte de la police et de la gendarmerie. Nous, c'était
22 pour maintenir vraiment la sécurité et rassurer les gens, de... de... de... de... de... de
23 rester calme.

24 Q. [12:50:20] Est-ce que Linguissara était en contact avec le Président Bozizé ?

25 R. [12:50:27] C'était le... Il était le directeur général de la police. C'est lui qui
26 supervisait les patrouilles mixtes de la police et de la gendarmerie. Et, régulièrement,
27 il... il rendait compte d'abord à notre ministre qui, à son tour, rendait compte au
28 Président Bozizé. Mais il arrivait que le Président Bozizé l'appelle directement aussi

1 pour avoir des informations sur la sécurité au niveau de Bangui.

2 Q. [12:51:23] Avez-vous jamais assisté à un tel appel, vous-même ?

3 R. [12:51:33] Non. Sauf que... 72 heures, je crois, dans la semaine où les Séléka
4 devaient entrer, avec le directeur général, on était en patrouille et des informations
5 nous sont parvenues pour dire qu'il y avait des policiers qui ont déserté pour
6 rejoindre les rebelles de l'autre côté de la rive. Et ça, j'étais avec le directeur général
7 Linguissara qui m'a dit que le Président Bozizé l'a appelé pour dire que les policiers
8 ont déserté pour regagner la rébellion et que leurs véhicules se trouveraient au bord
9 du fleuve, vers Saint-Paul. Donc, il faudrait que je.. j'aille vérifier ces informations.
10 J'ai envoyé une équipe de patrouille qui a fait une descente sur les lieux pour
11 constater que, effectivement, il y avait trois véhicules de police au bord du fleuve.
12 Moi-même, je les ai rejoints pour constater les faits, malheureusement, la Sécurité
13 présidentielle était déjà là-bas pour récupérer les trois véhicules. Et nous sommes
14 revenus rendre compte au directeur général pour lui dire que, effectivement, les trois
15 véhicules étaient au bord du fleuve et que les éléments de la Sécurité présidentielle
16 les ont récupérés pour la Président de la République. C'était ça.

17 Q. [12:53:41] Vous souvenez-vous de ce qui s'est passé le jour où les Séléka sont
18 arrivés à Bangui ?

19 R. [12:53:52] C'était... Ils sont arrivés à Bangui un dimanche, mais le... le... le... le
20 samedi, déjà, la panique a gagné toute la ville de Bangui. Donc, le dimanche matin,
21 j'ai décidé d'aller au bureau pour mettre les appareils que j'ai dans mon bureau en
22 sécurité, notamment les ordinateurs.

23 En sortant, j'ai vu que la... le centre-ville était encadré par la Garde présidentielle,
24 lourdement armée. J'étais en moto, donc j'ai fait demi-tour pour prendre le véhicule
25 de mon grand frère. J'ai demandé à un de mes neveux de m'accompagner au bureau.
26 Arrivé au bureau, il y avait un élément des gardes qui était là, les autres étaient déjà
27 partis. Donc, je leur ai demandé... J'ai ouvert le bureau, je leur ai demandé de
28 débrancher rapidement les machines et qu'on parte. C'est en ce moment que j'ai

1 entendu une première détonation un peu loin. Je suis sorti. Peu de temps après, une
2 deuxième détonation qui me semblait être trop proche au niveau de la gendarmerie.
3 Et je voyais les éléments de la Sécurité présidentielle sortir de la Présidence en toute
4 allure pour se diriger vers le fleuve. C'est en ce moment que j'ai dit à mon neveu et
5 le... l'élément qui était là de tout laisser pour qu'on parte, on n'a rien pris.

6 Je suis revenu à la maison garer la voiture, me changer et ressortir pour observer
7 leur entrée. Ils ont tout de suite encerclé la ville de Bangui. Arrivés à la Présidence,
8 certains groupes sont repartis puisque Bangui est tombée. Ils sont revenus. (Expurgé)
9 (Expurgé) toute ma famille était à l'église. Donc, je voyais les Séléka

10 revenir. Puisque c'était une grande fête pour les catholiques, il y avait plein de
11 véhicules, plein de motos devant l'église, donc ils venaient se servir, prendre les
12 motos, les véhicules devant l'église. Et puis voilà, le pouvoir est tombé.

13 Q. [12:58:11] Quand vous dites : « ils ont pris les véhicules », je veux être sûre d'avoir
14 bien compris ; de qui s'agissait-il ? Qui... qui c'était « ils » ?

15 R. [12:58:29] C'étaient les éléments séléka qui sont rentrés à Bangui.

16 Q. [12:58:42] Comment est-ce que vous les avez reconnus comme étant des éléments
17 séléka, ceux qui ont pris les véhicules ?

18 R. [12:58:53] (Expurgé) et on
19 était au bord de la route. À cette époque, il y avait ni la police ni la gendarmerie ni
20 l'armée en activité à Bangui.

21 Q. [12:59:43] Pourriez-vous décrire à mon intention ces Séléka ? Qu'est-ce qu'ils
22 portaient ?

23 R. [12:59:57] Les décrire, c'est... c'est... c'est difficile. C'est des rebelles, ils étaient en
24 tenues disparates. Certains étaient en tenue militaire en haut, jean en bas, parfois
25 tenue civile, en arme, avec des cagoules, certains en turban. C'étaient les rebelles qui
26 sont entrés dans la ville.

27 Q. [13:00:34] Est-ce qu'ils étaient armés ?

28 R. [13:00:38] La majorité d'entre eux était armée.

1 Q. [13:00:50] Quel type d'armes avez-vous vu ?

2 R. [13:00:56] Les Séléka, quand ils sont rentrés à Bangui, ils ont cassé tous nos
3 casernements. Donc, ils ont pris les armes de tous calibres. Ils ont vidé tous nos
4 réserves. Donc, ceux qui étaient vraiment armés avaient des armes de... de... de...
5 de... de... de... de tous calibres sur les différents véhicules.

6 Q. [13:01:44] Que s'est-il passé ensuite ?

7 R. [13:01:56] Et au niveau de... dans la journée de dimanche, quand ils ont fini de se
8 servir au niveau de... de l'église, moi, j'ai regagné la maison pour attendre ma famille
9 qui était encore bloquée au presbytère.

10 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [13:02:30] Madame la Présidente, pour la
11 prochaine série de questions, je souhaiterais brièvement passer au huis clos partiel,
12 parce que cela concerne la famille du témoin et peut-être son lieu de résidence.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:02:48] Très bien.

14 Madame la greffière, pouvons-nous passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

15 *(Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 03)*

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 *(Passage en audience publique à 13 h 14)*

19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:14:07] Nous sommes de nouveau en
20 audience publique, Madame la Présidente.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:14:18] Merci.

22 Poursuivez, Madame la Procureur.

23 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [13:14:24] Merci.

24 Q. [13:14:25] Monsieur le témoin, qu'avez-vous fait après ? Qu'est-ce qui s'est passé
25 au cours des jours qui ont suivi cet événement ?

26 R. [13:14:36] Je suis resté en famille puisqu'il y avait pas d'activité, jusqu'à ce que le
27 Président de la République lance un appel à tout le personnel administratif — civil
28 comme militaire — de reprendre le travail. Et cet appel, pour nous policiers, a été

1 reprise par le ministre Nourredine qui est chargé de la sécurité publique pour
2 demander à tous les éléments des Forces de défense et de sécurité de reprendre le
3 travail. Il en a profité pour convoquer un Grand rapport. Le Grand rapport, c'est le
4 rassemblement de tous les éléments, pour nous la police, pour recevoir les
5 instructions du ministre. Et ça, ça s'est passé un samedi. Je suis allé à ce Grand
6 rapport pour écouter ce que le ministre allait nous dire. Voilà.

7 Q. [13:16:54] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

8 Qui est le Président qui a lancé cet appel ?

9 R. [13:17:10] C'est le Président Michel Djotodia.

10 Q. [13:17:22] Qu'est-ce qui était arrivé au Président Bozizé ?

11 R. [13:17:31] Le Président Bozizé, on n'avait plus de ses nouvelles, quand il a quitté
12 Bangui. On ne sait pas comment il a quitté Bangui, on n'avait plus de ses nouvelles.
13 Quand les Séléka sont rentrés à Bangui, le dimanche 24, on n'avait plus de ses
14 nouvelles.

15 Q. [13:18:03] Vous avez fait mention d'un ministre qui a répété le message du
16 Président, vous avez donné un nom. Pourriez-vous donner son nom complet — le
17 nom du ministre ?

18 R. [13:18:25] Le ministre de la Sécurité était connu sous le nom de Nourredine Adam.
19 C'est le nom qu'on connaît : Nourredine Adam.

20 Q. [13:18:45] Le Grand rapport dont vous avez parlé, vous avez dit que c'était un
21 samedi ; est-ce que vous vous souvenez de la date de ce Grand rapport ?

22 R. [13:18:59] Non.

23 Q. [13:19:08] Est-ce que vous vous souvenez du mois ?

24 R. [13:19:15] Ils sont rentrés le 24 novembre, et... le 24 mars, je crois ça... ça... ça... ça
25 devrait être... euh... certainement début avril. Parce qu'ils... ils... ils ont pris au moins
26 une à deux semaines pour piller la ville. Voilà.

27 Q. [13:19:58] Au moment de ce Grand rapport, qu'est-ce que l'on a dit, exactement ?

28 R. [13:20:08] C'était pour une première fois, pour nous policiers, d'avoir contact avec

1 le nouveau ministre issu du pouvoir des Séléka. Il s'est présenté d'abord à nous et a
2 demandé à chaque responsable de se présenter. Donc, tous les officiers supérieurs
3 qui étaient là se sont présentés à lui. Ensuite, il a exhorté tout le monde de reprendre
4 le service puisque, pour lui, le régime Bozizé est tombé — et c'est eux qui sont au
5 pouvoir — les activités doivent reprendre. Donc, il a lancé un appel à tous les
6 éléments de Forces de défense et de sécurité de reprendre le travail dès le lundi et
7 qu'un contrôle devrait se faire. C'est l'appel qu'il a lancé durant ce Grand rapport.

8 Q. [13:22:00] Combien de policiers... Si vous vous en souvenez, combien de policiers
9 ont assisté à ce Grand rapport ?

10 R. [13:22:18] On était une centaine.

11 Q. [13:22:33] Est-ce qu'il s'agissait seulement d'officiers supérieurs ?

12 R. [13:22:40] Non. C'étaient tous les fonctionnaires de police qui ont suivi l'appel du
13 ministre, tous grades confondus.

14 Q. [13:23:02] Est-ce que tous les officiers supérieurs étaient présents ?

15 R. [13:23:09] Non.

16 Q. [13:23:14] Est-ce que vous savez pourquoi ?

17 R. [13:23:22] C'était d'abord pour une raison de sécurité pour certains. Certains
18 étaient hors de la ville de Bangui et certains étaient encore cachés. Donc, ceux qui
19 étaient cachés et... ou bien hors de Bangui ne savaient pas ce qui se passait dans la
20 ville. Donc, ils ne pouvaient pas sortir comme ça.

21 Q. [13:24:01] Comment est-ce que cet appel vous a été communiqué, à vous et aux
22 autres officiers supérieurs ?

23 R. [13:24:12] À travers les médias, la radio nationale.

24 Q. [13:24:28] Pourquoi est-ce que vous vous êtes présenté ce jour-là ?

25 R. [13:24:38] J'étais un officier supérieur et j'étais présent à Bangui.

26 Q. [13:24:53] Que se serait-il passé si vous étiez resté chez vous ?

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:25:07] Madame la
28 Procureur, c'est une spéculation. Cette question est une spéculation.

1 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [13:25:19] Je vous remercie, Madame la
2 Présidente. Je vais reformuler.

3 Q. [13:25:26] Monsieur le témoin, vous avez dit qu'il y aurait un contrôle le lundi,
4 que c'est quelque chose que Nourredine Adam a dit lors de son Grand rapport ;
5 qu'est-ce qu'il entendait par là ?

6 R. [13:25:46] Après un coup d'État, le régime s'est installé, mais il faudrait que les
7 services administratifs reprennent. C'est comme ça que le Président a lancé l'appel
8 relayé par le ministre de la Sécurité publique en ce qui concerne les policiers, pour
9 qu'on reprenne le travail et pour qu'ils comprennent que le travail a commencé.
10 Certains fonctionnaires ont repris leur travail, il faudrait un contrôle, il faudrait
11 qu'ils fassent le tour des services voir si l'appel a été entendu. Pour moi, c'était ça.

12 Q. [13:26:54] Pourriez-vous décrire à notre intention Nourredine Adam ?

13 R. [13:27:12] Le ministre Nourredine Adam... il était... il se fait appeler « général ».
14 C'est un monsieur grand de taille, noir, mince. Il s'habillait en... en musulman,
15 toujours. Il avait une canne en main. De temps en temps, il a sa pipe. C'est un
16 monsieur que son passage impressionne.

17 Q. [13:28:14] Dans quelle langue Nourredine Adam s'est-il adressé à vous au cours
18 de ce Grand rapport ?

19 R. [13:28:29] Il s'est adressé à nous uniquement en sango.

20 Q. [13:28:46] Quelle est l'appartenance ethnique de Nourredine Adam ?

21 R. [13:28:59] Je ne connais pas son... son... son ethnie. D'abord, sa nationalité même
22 est douteuse, parce qu'il se dit Centrafricain, mais je ne connais pas son ethnie. Est-ce
23 qu'il est gouda ? Est-ce qu'il est rouna ? Est-ce qu'il est tchadien ? Est-ce qu'il est
24 soudanais ? Est-ce qu'il est centrafricain ? Ça, je ne peux pas le dire.

25 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [13:29:35] Madame la Présidente, j'ai conscience
26 du temps qui passe et je sais que vous souhaitez terminer à 13 h 30.

27 J'ai encore une question qui permettrait de terminer le sujet du Grand rapport, mais
28 je suis dans vos mains et je peux reprendre plus tard.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:29:56] Madame la greffière,
2 on peut poser la dernière question ?

3 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

4 Alors, poursuivez, je vous en prie.

5 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [13:30:06] Je vous remercie.

6 Q. [13:30:09] Monsieur le témoin, lors du Grand rapport, est-ce que vous vous
7 souvenez de qui était avec Nourredine Adam, en dehors des policiers dont vous
8 avez parlé ? Qui était là ? Qui accompagnait Nourredine Adam ce jour-là, au cours
9 de ce... cette rencontre-là ?

10 R. [13:30:33] Tous les Grands rapports présidés par le ministre, la présence du
11 directeur général de la police est obligatoire. Donc, je ne me rappelle plus si le
12 directeur général était avec Nourredine Adam, parce que, lui, il s'est mis en sécurité
13 en cette période-là. Et Nourredine Adam est venu avec son équipe de sécurité. Et...
14 Voilà, c'était ça. C'est difficile pour moi de vous le dire. Est-ce que le directeur
15 général était là, était à ses côtés ? Mais, je ne peux pas vous le dire maintenant, là, je
16 ne me rappelle plus.

17 Q. [13:31:25] Je vous remercie, cela ne pose pas de problème. Nous reprendrons plus
18 tard et j'interromps mon interrogatoire maintenant.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [13:31:33] Je vous remercie,
20 Monsieur le témoin.

21 Nous allons maintenant faire une pause déjeuner et nous reprendrons dans une
22 heure, à 14 h 30.

23 L'audience est suspendue.

24 Nous reprenons à 14 h 30.

25 *(L'audience est suspendue à 13 h 31)*

26 *(L'audience est reprise en public à 14 h 31)*

27 M. L'HUISSIER : [14:31:51] Veuillez vous lever.

28 Veuillez vous asseoir.

1 (Le témoin est présent dans le prétoire)

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:32:13] Bonjour à tous.

3 Avant de reprendre, je vois que vous êtes debout.

4 M^{me} PELLET : [14:32:29] Merci Madame la Présidente. Je suis debout pour faire
5 part... pour inscrire au procès-verbal que Tars Van Litsenborgh a quitté le banc des
6 représentants légaux des victimes et a été remplacé par Adeline Bedoucha.

7 Merci, Madame la Présidente.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:32:50] Merci. C'est bien
9 noté.

10 Nous allons continuer, Monsieur le témoin, avec votre audience et votre
11 interrogatoire par l'Accusation.

12 À vous, la parole à l'Accusation.

13 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [14:33:26] Merci, Madame le Président.

14 Q. [14:33:29] Monsieur le témoin, avant la pause, nous parlions du Grand rapport. Je
15 voudrais vous poser quelques questions complémentaires sur ce Grand rapport.
16 Vous avez dit — et nous sommes au *transcript* page 75, ligne 2 — que Adam était
17 venu avec son équipe de sécurité au Grand rapport. Pouvez-vous nous décrire cette
18 équipe de sécurité ? Qui la composait ?

19 R. [14:33:56] Je ne peux pas le décrire parce qu'il se déplaçait toujours avec au moins
20 deux véhicules, avec des éléments dedans. Donc, c'étaient tous des éléments séléka
21 qui accompagnaient le ministre, toujours.

22 Q. [14:34:19] Combien d'éléments ?

23 R. [14:34:22] Oh ! Je ne peux pas dire exactement combien ils sont.

24 Q. [14:34:38] Est-ce que les deux véhicules étaient pleins d'éléments ?

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [14:34:46] Madame la
26 Procureur, je pense que le témoin a dit que c'est pas seulement ce jour-là. Il a dit qu'il
27 se déplaçait toujours au moins avec deux véhicules. Si vous voulez poser une
28 question sur ces véhicules-là ou combien il y avait de véhicules ce jour-là, posez-lui

1 la question de savoir combien de véhicules il y avait. S'il s'en souvient, il vous le
2 dira.

3 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [14:35:19] Merci.

4 Q. [14:35:22] Vous souvenez-vous combien de véhicules accompagnaient Adam ce
5 jour-là ?

6 R. [14:35:29] Deux véhicules.

7 Q. [14:35:31] Cette... cette équipe de sécurité, est-ce que ces hommes étaient armés ?

8 R. [14:35:40] Ils étaient toujours armés. Le véhicule de sécurité du ministre avait une
9 arde... une arme lourde dessus avec des hommes et puis sa voiture de
10 commandement. Soit, c'est une Toyota VX gros modèle ou bien c'est une Toyota
11 aussi Hilux, petit modèle.

12 Q. [14:36:25] Est-ce que ces éléments de la Séléka portaient l'uniforme ?

13 R. [14:36:35] Oui. Le gouvernement mis en place, le pouvoir s'est installé, donc ils
14 ont... la majorité des éléments de la sécurité portaient les uniformes de nos... des...
15 des... des garnisons qu'ils ont détruits. Ils avaient... ils étaient en uniforme.

16 Q. [14:37:05] Avez-vous parlé personnellement avec Nourredine Adam lors de cette
17 réunion, lors du Grand rapport ?

18 R. [14:37:16] Pas parlé avec lui, mais par contre, c'est... chaque responsable s'est
19 présenté en le saluant.

20 Q. [14:37:39] Merci.

21 Que s'est-il passé après la réunion du Grand rapport ?

22 R. [14:37:50] Chacun rentrait... chez lui.

23 Q. [14:38:01] Et ensuite ?

24 R. [14:38:08] La suite, c'était le lundi matin où tout le monde doit reprendre le travail.
25 Moi, je me suis habillé et je suis allé à l'OCRB me présenter. On a fait appel au
26 colonel Said qui est venu me retrouver. On a... je me suis présenté. Il m'a conduit
27 dans l'enceinte de l'OCRB pour me présenter à ses éléments. Après, on a fait un tour
28 pour que je voie mon bureau. Peu de temps après, le ministre est arrivé... le ministre

1 Nourredine est arrivé. Il a demandé à... au colonel Said de rassembler ses hommes et
2 il me les a présentés comme le directeur de l'OCRB, le vrai policier qui va leur
3 apprendre désormais le travail de la police. C'est ce que le ministre Nourredine a dit
4 ce jour-là.

5 Q. [14:40:09] Merci.

6 Nous allons revenir un petit peu en arrière.

7 Quand vous êtes arrivé à l'OCRB ce matin-là, quelle situation avez-vous trouvée sur
8 place ? Qu'est-ce que vous avez vu, une fois arrivé sur place ?

9 R. [14:40:35] L'OCRB était transformé en une base d'un groupe séléka. Quand ils
10 ont... quand ils ont pris le pouvoir, Nourredine a installé sa base à l'OCRB. Il y avait
11 plusieurs bases. Donc, la base des éléments qui dépend directement du ministre
12 Nourredine sont... tous les éléments sont basés à l'OCRB.

13 Q. [14:41:22] Si vous dites qu'il a établi sa base là, pouvez-vous nous expliquer ce que
14 vous entendez par là ?

15 R. [14:41:39] Quand ils ont fait leur entrée à Bangui, il fallait, pour chaque chef
16 rebelle, trouver un endroit pour baser ses hommes. Est-ce qu'ils se sont entendus
17 avant ? Je ne sais pas. Mais, Nourredine a amené ses hommes directement à l'OCRB.
18 Comme je l'ai dit tantôt, il y avait une autre base aussi chez les sapeurs-pompiers.
19 Ça, c'est un autre général. Un autre général avait sa base dans l'enceinte de la
20 Présidence de la République. Au Camp de Roux, il y avait aussi deux bases — au
21 moins deux bases au Camp de Roux. Mais en ce qui concerne Nourredine, les
22 éléments qui dépendaient directement de lui étaient basés à l'OCRB.

23 Q. [14:43:14] Quand le colonel Said s'est présenté, comment s'est-il présenté ? Quels
24 sont les mots qu'il a prononcés exactement ?

25 R. [14:43:35] Le colonel Said ? Moi, j'étais aussi en tenue. J'étais aussi colonel,
26 précisément lieutenant-colonel. Il est venu vers moi, il m'a salué en souriant — il
27 parle bien sango. Il m'a salué : « Bonjour, mon colonel. » J'ai dit : « Bonjour, colonel.
28 Je suis le directeur de l'OCRB, je réponds à l'appel du ministre. » C'est comme ça, il

1 m'a invité de venir avec lui puisqu'ils étaient... la base était derrière. Donc, on a
2 contourné la maison pour voir que... Il a dit à ses éléments : « Voilà le directeur de
3 l'OCRB. » Et on est montés pour dire... Mon bureau... On est allés voir ce qui restait
4 du bureau. Et puis après, on est redescendus puisque le ministre venait pour vérifier
5 l'effectivité de la reprise du... du service.

6 Q. [14:44:52] Est-ce que le colonel Said a dit quoi que ce soit sur ce qu'il faisait là ce
7 matin ? Pourquoi était-il là ce matin-là ?

8 R. [14:45:04] Non, c'était... c'était leur base. Said était certes chez lui, mais tous les
9 éléments dormaient sur place. Avant que je ne prenne le service, là, ils... ils
10 occupaient le bureau, ils dormaient même dans mon bureau. Ils dormaient là. Donc,
11 c'était à partir de l'OCRB qu'ils planifiaient pratiquement toutes les opérations.

12 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [14:45:53] Accordez-moi un instant.

13 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

14 Q. [14:46:00] Combien d'éléments séléka étaient à l'OCRB, ce matin-là ? Pouvez-vous
15 nous donner une estimation ?

16 R. [14:46:11] Je ne peux pas donner une estimation parce que, l'ambiance même,
17 c'était une ambiance de... de... de... de terreur. Parce qu'une base des rebelles qui
18 viennent d'entrer à Bangui, chacun avait son arme et c'étaient des mouvements
19 insolites. Donc, donner, estimer leur nombre, je ne peux pas, là.

20 Q. [14:46:58] Les éléments sur place avaient qui pour chef ? À qui rendaient-ils
21 compte ?

22 R. [14:47:13] Le responsable théorique de l'OCRB était le colonel Said. Le colonel était
23 là, mais du point de vue comportement des éléments, c'était difficile. En tout cas,
24 moi, le premier jour, c'était difficile pour moi de... de... de... de... de voir. Est-ce
25 qu'ils ont une notion de compte rendu ? Je ne sais pas. Mais en tout cas, le
26 responsable, c'était... qui s'est présenté à moi, c'était le colonel Said.

27 Q. [14:48:01] Savez-vous si le colonel Said a un prénom ? Connaissez-vous ce
28 prénom ?

1 R. [14:48:15] Je n'ai jamais connu son prénom. Je l'appelais seulement « colonel
2 Said ».

3 Q. [14:48:34] Qu'avez-vous appris sur les antécédents du colonel Said ? Sur son
4 parcours ?

5 R. [14:48:47] Personnellement, ses antécédents, je n'ai rien appris, sauf ce que lui-
6 même m'a dit quand on a commencé à se familiariser. Lui, il était un opérateur
7 économique et leur mécontentement venait du fait que le gouvernement, à l'époque
8 du Président Bozizé, a envoyé une mission du ministère des Mines pour un contrôle
9 dans leur localité. Et cette mission aurait saisi tout ce qui existait comme leurs fonds
10 de commerce ou bien tout ce qui leur permettait de mener à bien leurs activités, les
11 mettant d'office en difficulté. Leurs matériels, biens, les véhicules, tout ce qu'ils
12 avaient comme... pour exploiter — je ne sais pas, diamant et or — ont été saisis. Et
13 c'est la source de leur mécontentement. C'est ce qui a poussé tous les opérateurs
14 économiques à financer la rébellion pour venir renverser le pouvoir de Bangui. Et
15 que, lui, Said, personnellement, il attendait à ce que cela finisse vite pour qu'il
16 reparte reprendre ses activités. Ça, c'est ce qu'il m'a dit.

17 Q. [14:51:09] Merci.

18 Pouvez-vous décrire ce que portait le colonel Said, ce jour-là, le jour où vous avez
19 fait connaissance avec lui ?

20 R. [14:51:28] Le colonel Said était en... en treillis, ensemble treillis, sans ceinturon,
21 avec rangers.

22 Q. [14:51:54] Malheureusement, l'interprète n'a pas saisi toute votre réponse. Pouvez-
23 vous répéter votre réponse, s'il vous plaît ?

24 R. [14:52:07] Il était en tenue militaire treillis, il n'avait pas de ceinturon, il n'avait pas
25 la coiffure aussi. Il n'avait que les paires de rangers.

26 Q. [14:52:28] Était-il armé ?

27 R. [14:52:33] Non. Je ne sais pas s'il avait une arme sous la veste, mais il n'était pas...
28 il avait... il n'avait pas d'arme en main.

1 Q. [14:52:59] Avez-vous appris à quelle ethnie il appartenait ?

2 R. [14:53:10] Le colonel Said, après quelque temps, je savais que lui et certains de ses
3 éléments parlaient la langue goula, que je... je... je comprenais un peu. Donc, j'ai
4 pensé tout de suite qui... qui... qui... qu'il était de l'ethnie goula.

5 Q. [14:53:52] Je voudrais revenir à votre description de l'OCRB lorsque vous avez dit
6 que c'était une base. Vous avez aussi dit qu'il y avait des éléments séléka qui
7 dormaient dans votre bureau quand vous êtes arrivé ou qui dormaient dans votre
8 bureau. Est-ce que Said utilisait l'OCRB comme lieu pour y dormir ?

9 R. [14:54:24] Said, personnellement, ne dormait pas à l'OCRB. Ce sont les éléments
10 séléka qui étaient à l'OCRB.

11 Q. [14:54:40] Où est-ce que le colonel Said dormait ?

12 R. [14:54:48] Il m'a dit qu'il dormait aux environs de... (Expurgé), mais je n'ai...
13 jamais vu là où il... il dormait.

14 Q. [14:55:16] Y avait-il des véhicules à l'OCRB quand vous êtes arrivé après le Grand
15 rapport ?

16 R. [14:55:28] Il n'y avait pas de véhicule à l'OCRB. Le véhicule de l'OCRB, c'était le...
17 le véhicule du colonel Said qui... qui... qui... qui était là. Mais il n'y avait pas de
18 véhicules de fonction pour l'OCRB, non.

19 Q. [14:56:00] Quel type de véhicule était le véhicule du colonel Said ?

20 R. [14:56:11] Je crois, c'est une... ou bien ça ressemble... c'est une... ça doit être une
21 petite Suzuki décapotable, comme ça.

22 Q. [14:56:37] Où étaient passés les autres véhicules ?

23 R. [14:56:45] Lesquels ?

24 Q. [14:56:52] J'avais compris que vous aviez dit qu'il n'y avait pas de véhicules de
25 l'OCRB. Et où étaient-ils passés, ces véhicules de l'OCRB ? Qu'étaient-ils devenus ?

26 R. [14:57:09] Quand j'étais à l'OCRB, j'avais deux véhicules de fonction. Et samedi,
27 quand les Séléka étaient à la porte de Bangui et que la Sécurité présidentielle était en
28 débandade, mes deux véhicules étaient en patrouille. Et ces deux véhicules ont été

1 saisis par les éléments de la Sécurité présidentielle pour leur permettre de sortir de
2 Bangui. Donc, quand ils sont... les Séléka sont rentrés le dimanche, il n'y avait pas de
3 véhicule à l'OCRB.

4 Q. [14:58:12] Est-ce que vous connaissez une personne dénommée Mazangué ?

5 R. [14:58:33] Mazangué ? L'autre ancien... c'est un général de police à la retraite. Paix
6 à son âme, il est décédé. C'était lui le premier directeur de l'OCRB. Quand l'OCRB a
7 été créé, c'était lui le premier directeur. Ce n'était pas une direction, c'était un service.
8 C'était lui le premier responsable de l'OCRB.

9 Q. [14:59:15] Quand est-ce que l'OCRB a été créé et quand est-ce que Mazangué en a
10 été le premier directeur ?

11 R. [14:59:28] Je me rappelle... je ne me rappelle plus la date.

12 Q. [14:59:41] Est-ce que vous avez une idée de la durée du mandat de Mazangué
13 comme directeur ? Combien de temps est-il resté directeur ?

14 R. [14:59:54] Mazangué est resté trop longtemps à l'OCRB. Ce n'était pas encore une
15 direction, c'était un service chargé de la répression du banditisme. Mais il est resté
16 très longtemps là.

17 Q. [15:00:22] Et ce matin-là, quand vous êtes retourné à l'OCRB, Mazangué y était ?

18 R. [15:00:31] Après le Grand rapport, non, il n'était pas à l'OCRB.

19 Q. [15:00:51] Est-ce qu'il était là au Grand rapport ?

20 R. [15:01:00] Je ne l'ai pas vu.

21 Q. [15:01:13] Monsieur le témoin, je voudrais vous montrer un document
22 maintenant — avec l'autorisation de la Chambre. Celui-ci devrait apparaître devant
23 vous, à l'écran.

24 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:01:26] Madame la Présidente, ce serait le
25 document que nous avons à l'onglet n° 3 de la liste des notifications, avec la cote
26 ERN CAR-OTP-2024-1740. (*Correction de l'interprète*) 2034-1740.

27 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

28 Q. [15:02:16] Monsieur le témoin, sur le canal « Evidence 1 », il y a un document qui

1 est affiché. Est-ce que vous avez ce canal allumé et le document sous les yeux ?

2 R. [15:02:31] Oui.

3 Q. [15:02:43] Puis-je vous demander de le lire et, ensuite, me dire si cela vous
4 rappelle quelque chose ?

5 *(Le témoin s'exécute)*

6 R. [15:02:58] « Note de service. En attendant le décret de régularisation, le général de
7 police Louis Mazangué est nommé directeur de l'Office central de répression du
8 banditisme (OCRB) en remplacement de M. Mallo Benjamin, relevé de ses fonctions.
9 Fait à Bangui, le 18 avril 2013. Le général Nourredine Adam. »

10 Q. [15:03:49] Est-ce que M. Louis Mazangué... ? Excusez-moi, je vais reformuler ma
11 question. Est-ce que le Louis... Louis Mazangué dont on parle ici dans ce document
12 est le même que le M. Mazangué dont vous nous avez parlé comme étant le premier
13 directeur de l'OCRB ?

14 R. [15:04:11] Oui.

15 Q. [15:04:22] Et qu'avons-nous dans ce document ? Qu'est-ce que ce document
16 cherche à nous dire ? Quelle en est sa signification ?

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:04:37] Écoutez, Maître, je
18 crois que ce document est assez éloquent. On sait ce qu'il y a dedans. Ça coule de
19 source.

20 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:04:49]

21 Q. [15:04:49] Monsieur le témoin, est-ce que ce qu'était annoncé dans ce document
22 s'est concrétisé ? Est-ce que cette personne vous a remplacé dans vos fonctions
23 auprès de l'OCRB ?

24 R. [15:05:08] Je me rappelle bien de ce document maintenant. Ça, c'est quand les
25 Séléka sont arrivés et que Nourredine a installé sa base à l'OCRB. Mazangué les a
26 rejoints et était avec eux à l'OCRB. Ça, c'était avant l'appel lancé par le Président de
27 la République et relayé par le ministre de la Sécurité pour que tous les responsables
28 reprennent leur service. Et la note de service qui a été signée, c'était pour confirmer

1 Mazangué, qui était avec eux, à ma place.

2 Mais quand après le Président... l'appel du Président... l'appel est venu demandant
3 aux responsables de regagner le service, cette note de service n'avait plus
4 d'importance, parce que, moi, j'ai été nommé par décret. Et chez nous, il y a que le
5 décret seul qui peut rapporter un autre décret. Donc, quand j'ai repris le service, la
6 note n'avait plus d'effet. C'est comme ça que j'ai repris mon service à l'OCRB.

7 Q. [15:06:51] Merci beaucoup.

8 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:06:54] On peut enlever cette note de service
9 de l'écran, je ne vais plus l'utiliser.

10 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

11 Q. [15:07:12] Quels étaient les associés du colonel Said à l'OCRB parmi les éléments
12 séléka ?

13 R. [15:07:27] La personne qui était toujours aux côtés du colonel Said, c'était le... j'ai
14 pas... j'ai pas... le... le... le commandant... Ah, le nom m'échappe, mais c'était un... un
15 commandant qui était proche de... de... de... de... du colonel Said. Moi,
16 personnellement, je... je pense qu'il était du même village que le... le... le colonel Said.
17 Mais c'est.. mais le... Tahir qui était venu... le colonel Tahir qui était venu après et qui
18 se faisait passer pour son adjoint, les rapports n'étaient pas comme avec le... le
19 commandant.

20 Q. [15:09:11] Le colonel qui était proche du colonel Said, vous pouvez nous le... nous
21 le décrire ?

22 R. [15:09:22] Le colonel Tahir, c'est un monsieur court de taille, un peu brun. Mince
23 et brun.

24 Q. [15:10:06] Oui, peut-être que ma question n'a pas été tout à fait... été comprise. Je
25 faisais référence au commandant qui était proche de Said, mais dont vous ne vous
26 souveniez plus du nom. Or, ici, vous nous parlez de Tahir. Alors, vous venez de
27 décrire Tahir ou vous venez de décrire cette autre personne ?

28 R. [15:10:36] Non, le commandant... Malheureusement, je devrais amener mes

1 documents, on m'a dit que j'allais avoir ça sur l'écran, je n'ai pas ça sur l'écran. Mais
2 le commandant est grand de taille. C'est un monsieur robuste, grand de taille, noir.

3 Q. [15:11:15] Quelle était la nationalité de ce commandant ?

4 R. [15:11:20] Visiblement, c'est un Centrafricain.

5 Q. [15:11:40] Et vous nous avez dit vous rappeler qu'il provenait probablement du
6 même village que le colonel Said ; quel est ce village auquel vous avez fait
7 référence ?

8 R. [15:11:57] J'avais parlé de... de... de Bria. C'est... c'est... c'est un chef-lieu d'une
9 région.

10 Q. [15:12:36] Vous nous avez dit que le colonel Tahir est arrivé plus tard. Que
11 vouliez-vous dire ?

12 R. [15:12:50] Quand je suis arrivé le lundi à l'OCRB, le colonel Tahir n'était pas là. Je
13 crois c'était un ou deux jours après que je l'ai vu arriver. Et lui, il... il n'avait pas de
14 bureau à l'OCRB, il a installé une tente juste à l'angle gauche du bureau de... de...
15 de... de Said. Il était dehors avec les... les... les autres éléments.

16 Q. [15:13:37] Est-ce que Tahir a un prénom et est-ce que vous vous souvenez de ce
17 prénom ?

18 R. [15:13:48] Je n'ai jamais connu son prénom. Comme... je l'appelais... tout le monde
19 l'appelait « Tahir » et puis c'est tout.

20 Q. [15:14:19] Est-ce que Tahir devait rendre compte au colonel Said ?

21 M^e NAOURI : [15:14:20]. Question, Madame le Président. C'est une... c'est une
22 question directive.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:14:33] Madame le
24 Procureur, reformulez votre question.

25 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:14:40] Oui, désolée, je vais faire attention.

26 Q. [15:14:45] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez décrire la... la relation entre
27 Tahir et Said et nous en donner un peu plus de détails ?

28 R. [15:15:01] C'est difficile pour moi de donner vraiment de... de... de... de... comment

1 se passait... de... de... entre Tahir et Said, parce que Tahir était là, il... il...
2 Apparemment, il... il avait sa zone de... de... de... de... d'intervention. Il était à... il
3 vient le matin à l'OCRB et il disparaît. Il... il revient. C'est... c'est... est-ce qu'il... quels
4 comptes il... il peut rendre à... à Said ? Je... je ne sais pas. Beh, il était difficile puisque
5 moi, je... je n'avais... je n'avais pas contact direct avec... avec Tahir parce que je... je...
6 je ne le maîtrisais pas, non.

7 Q. [15:15:53] Et à quel rythme Tahir était présent à l'OCRB ? Combien de fois ?

8 R. [15:16:08] Quand il est arrivé à l'OCRB, il est resté là jusqu'à ce qu'il parte de
9 l'OCRB.

10 Q. [15:16:34] Si on dépasse la journée, je dirais, comme vous venez de le décrire, vous
11 pourriez nous dire combien de fois par semaine, par exemple, il serait sur place à
12 l'OCRB ?

13 R. [15:16:52] Tahir, le matin, il vient à l'OCRB. Bon, est-ce qu'ils... ce qu'ils disent
14 entre eux — entre Tahir et Said — , moi, je... je ne peux pas le dire parce que je... je ne
15 suis pas avec eux. Et le... le... le soir, généralement, il... il... il sort, ils partent, ils... En
16 tout cas, je... je ne maîtrise pas Tahir. Je.. je... lui, il sort toujours, il revient. Il sort
17 toujours, il revient. La personne qui est stable à l'OCRB, c'est... c'est le colonel Said.
18 Mais Tahir, moi, je ne le... le... le maîtrise pas.

19 Q. [15:17:35] Je comprends très bien tout cela et je ne demande pas non plus si vous
20 maîtrisiez Tahir. Par contre, ce que je cherche à comprendre, c'est voir si vous
21 pouvez nous dire qu'il était rarement là, ou souvent là, et avoir une idée un peu
22 précise par rapport à ça. Vous voyez ce que je veux dire ?

23 R. [15:18:03] Dans la journée, il est... il est régulier à l'OCRB. Il est... tous les jours, il
24 est à l'OCRB.

25 Q. [15:18:20] Très bien. Merci.

26 Et alors, l'autre commandant dont vous avez parlé et qui était proche de Said, lui, il
27 venait à quel rythme à l'OCRB ? À quelle fréquence ?

28 R. [15:18:39] Le commandant, je ne sais pas si, lui aussi, a une maison au quartier ou

1 bien il dort à l'OCRB. Ça, je... je ne sais pas. Mais, il était toujours à... à l'OCRB.

2 Q. [15:19:12] Nous avons déjà évoqué Nourredine Adam — ou Adam. Et à quel
3 rythme celui-ci venait à l'OCRB ?

4 R. [15:19:29] Je l'ai dit tantôt, c'était sa base. Nourredine était régulier à l'OCRB. Il
5 pouvait venir dans la journée s'il y a... il y a des activités à mener. Il peut venir deux
6 ou trois fois. Il vient à l'OCRB comme il veut, à l'heure qu'il veut.

7 Q. [15:20:05] Et quelles étaient ses activités à l'OCRB ?

8 R. [15:20:14] Je disais que c'étaient ses hommes, c'était sa base. Donc, s'il vient, s'il y a
9 une mission, si le chef de l'État, par exemple, dans la journée, si le chef de l'État veut
10 se déplacer, veut aller quelque part et tout ça, il vient, il demande au colonel Said
11 d'apprêter les hommes parce qu'il y a une telle mission. Et si moi je suis au bureau, il
12 me dit : « Le Président va se déplacer, il faut régler la circulation dans tel itinéraire. »
13 Il arrive qu'ils... qu'ils... qu'ils effectuent des... des... des... ils programment des...
14 des... des... des patrouilles, des rafles, des trucs de contrôle, tout ça. C'est eux qui
15 faisaient la sécurité publique. Donc, s'il y a des missions, Nourredine venait à
16 l'OCRB toujours demander au colonel d'apprêter les hommes pour les différentes
17 missions.

18 Q. [15:21:23] Merci.

19 Et est-ce qu'il y avait d'autres activités, d'autres choses qu'il aurait faites, lorsqu'il
20 était sur place à l'OCRB ?

21 R. [15:21:40] Les... ça, c'est ce que j'écoutais entre les éléments qui parlaient sango.
22 Ils... ils avaient des missions à l'intérieur du pays aussi. Ils... ils me disent qu'ils sont
23 sortis cette nuit pour aller dans la... en mission quelque part. Bon, ben, c'est... c'est...
24 ça, c'était une base et ils... ils faisaient... ils avaient des activités diverses.

25 Q. [15:22:15] Est-ce que les éléments de la Séléka qui étaient à l'OCRB... ceux-ci
26 étaient-ils payés ?

27 R. [15:22:29] Ce n'étaient pas des fonctionnaires de l'État. C'est des gens... un groupe
28 rebelle qui a pris le pouvoir. Ils cherchaient d'abord à s'installer. Donc, ils se

1 payaient. Et pour eux, c'était... D'abord, c'est des... c'est des butins. Quand ils sortent,
2 c'est pourquoi ils sortent, il y a une mission, tout le monde sort et c'est sur le terrain
3 qu'ils... qu'ils... qu'ils... et ils se payaient, des braquages de véhicules, de... et puis
4 voilà. Ils vendaient les... les... les... les butins et ils tenaient... L'administration ne les
5 payait pas.

6 Q. [15:23:18] Merci. J'ai bien compris.

7 Est-ce qu'on leur donnait autre chose que de l'argent à l'OCRB ?

8 R. [15:23:39] C'est leur ration alimentaire. Le matin, quand j'arrive, Nourredine leur
9 envoie à manger. C'est ce que j'ai vu. C'est la ration alimentaire : du riz, des... de la
10 viande, du poisson. C'est pour qu'ils mangent. Mais est-ce que, en dessous, ils... on
11 leur donnait un peu d'argent ? Ça, je ne sais pas.

12 Q. [15:24:18] Et comment c'était organisé, les... l'histoire des rations alimentaires ?

13 R. [15:24:28] Les informations... tout venait du Camp de Roux où était le... le... le
14 Président Djotodia. On tuait les bœufs là-bas, on répartissait ces rations-là par... par
15 base. Donc, la partie qui revenait à l'OCRB, Nourredine appelle le colonel qui envoie
16 les éléments aller chercher leur part.

17 Q. [15:25:22] Est-ce que cela mis à part — donc la nourriture mise à part —, est-ce
18 qu'autre chose leur était donné ?

19 R. [15:25:35] En dehors de la ration alimentaire, je ne suis pas au courant d'autres
20 choses qui leur auraient été données, non.

21 Q. [15:25:59] Est-ce que les éléments séléka qui étaient à l'OCRB, ceux-là étaient-ils
22 armés ?

23 R. [15:26:10] Ils étaient tous armés.

24 Q. [15:26:19] Et quel genre d'armes avaient-ils ?

25 R. [15:26:26] Ils avaient des AK-47, qu'on appelle « kalachnikov » et des... des lance-
26 roquettes. Ils avaient aussi, je crois, une arme, la A... A52.

27 Q. [15:27:02] Et ces armes, d'où provenaient-elles ?

28 R. [15:27:15] D'abord, la rébellion a commencé au nord : ils ont combattu les forces

1 régulières jusqu'à Bangui. Et une fois arrivés à Bangui, ils ont détruit toutes les
2 casernes de... de l'armée. Donc, ils... ils se sont suffisamment armés et ravitaillés au
3 niveau de... de... de Bangui.

4 Q. [15:27:57] Merci.

5 Je vais vous demander de maintenant nous décrire... nous décrire telle que vous
6 vous l'avez vue et perçue, quelle était la relation entre Nourredine Adam et le
7 colonel Said.

8 R. [15:28:22] Leur relation, telle que moi, je l'ai vécue, c'était une relation de
9 subordination. Parce que Said, à l'OCRB, n'avait pas d'initiatives. Toutes les
10 instructions venaient de Nourredine. D'une manière administrative, moi, quand il y
11 a quelque chose... il y a parfois quelque chose qui ne va pas, je l'appelle, je lui pose la
12 question, il me dit : « Ah, mais ça, il faut attendre que le ministre arrive ; tu lui en
13 parles d'abord. » Donc, à l'OCRB, il... Said n'avait pas d'initiatives.

14 Q. [15:29:25] Avez-vous, à un moment ou à un autre, participé à des conversations
15 que Adam et Said auraient eues ensemble ?

16 R. [15:29:40] Dans l'ensemble, si Nourredine arrive à l'OCRB pour donner des
17 instructions par rapport aux déplacements du chef de l'État, par rapport à... aux
18 mouvements dans la ville, il m'associe parce que c'est moi qui suis le professionnel.
19 Comment faire ? Il donne les instructions à Said rien que pour mobiliser les éléments
20 et le déploiement sur le terrain, sur les artères, c'est... c'est... c'est... c'est moi qui
21 organisais ça pour le déplacement du chef de l'État ou bien pour le ministre lui-
22 même, pour des réunions — et j'étais toujours là. Mais pour leur mission, en tout cas,
23 ce qui concerne ce que les Séléka doivent faire, je... je n'ai jamais été associé, non.

24 Q. [15:30:54] Est-ce que les conversations entre Adam et Said se déroulaient toujours
25 en personne ?

26 R. [15:31:10] Le jour... — je l'ai... je l'ai expliqué — si leur... la présence de
27 Nourredine dans l'enceinte de l'OCRB... et d'une manière professionnelle, ils me
28 font appel, je viens. Mais quand, moi, je... je... j'estime que c'est entre eux, je suis de

1 l'autre côté, eux ils sont derrière. Si ça ne me concerne pas, Nourredine descend
2 directement à la base des Séléka qui est derrière mon bureau et il gère ça. Je ne suis
3 pas au courant. Et voilà.

4 Q. [15:31:57] Lorsqu'Adam est venu à l'OCRB et que vous l'avez rencontré, où est-ce
5 que vous l'avez vu ? Où est-ce que vous l'avez rencontré exactement ?

6 R. [15:32:08] Le ministre, quand il vient, il rentre du côté de mon bureau. S'il rentre
7 du côté de mon bureau, il va directement à la base, derrière. S'il a besoin de moi, il
8 demande. Ça, dès qu'il... dès qu'il rentre, tout le monde est debout. Said aussi sort de
9 son bureau, va vers lui. Et s'il a besoin de moi, il... il demande à Said de m'appeler. Et
10 moi, je sors, je les... je les retrouve derrière et puis, il nous passe le message et... (*fin*
11 *de l'intervention inaudible*).

12 Q. [15:33:09] Y avait-il d'autres moyens de communication à part le fait de se
13 retrouver en personne, en face-à-face ?

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:33:21] Entre qui et qui —
15 pour le transcrit ?

16 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:33:28]

17 Q. [15:33:28] Y avait-il d'autres moyens de communication entre vous-même et
18 Adam et vous et Said, mis à part le fait de se retrouver en personne ?

19 R. [15:33:42] On avait tous des téléphones.

20 Q. [15:33:55] Merci.

21 Quels types de téléphone ?

22 R. [15:34:02] Des... des... des téléphones portables.

23 Q. [15:34:19] Et vous étiez en contact avec Said souvent ? C'est-à-dire avec quelle
24 fréquence avec Said sur le portable ?

25 R. [15:34:35] Avec Said, on... on... on... on s'appelait de temps en temps, uniquement
26 quand il y a... il y a des... des... des petits problèmes. Si je suis au bureau, il n'est... il
27 n'est pas au bureau et il y a un problème, je l'appelle pour qu'il règle le problème. Et
28 moi, si je suis aussi à la maison et qu'il y a quelque chose qui... qui est vraiment

1 administratif, il m'appelle pour les... les... les... les conduites à tenir.

2 Q. [15:35:09] Et avec Nourredine Adam, étiez-vous également en contact par
3 portable... sur portable ?

4 R. [15:35:20] Oui. Uniquement si... euh... il y a des... je ne suis pas au bureau, il passe,
5 et qu'il y a des instructions concernant surtout le... le... le... le déplacement du chef de
6 l'État ou bien des membres du gouvernement. Si je ne suis pas sur place, il m'appelle
7 directement ou bien il demande à Said de... de... de m'appeler pour me transmettre
8 les instructions.

9 Q. [15:36:01] Comment est-ce que Said faisait référence à Adam ? Comment
10 l'appelait-il devant vous ?

11 R. [15:36:14] « Le ministre », « Monsieur le ministre ».

12 Q. [15:36:21] Et comment est-ce que Adam appelait Said devant vous ?

13 R. [15:36:26] Il l'appelait « Said ».

14 Q. [15:36:40] Comment est-ce que les éléments séléka qui étaient basés à l'OCRB
15 appelaient Said ?

16 R. [15:36:49] Certains l'appelaient « colonel », d'autres l'appelaient « Said », tout
17 simplement.

18 Q. [15:37:17] Monsieur le témoin, je vais vous montrer un autre document. Accordez-
19 moi un instant, pendant que je retrouve la liste.

20 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:37:45] Cette pièce est à l'onglet 43 de la liste
21 de pièces de l'Accusation et porte la cote : CAR-OTP-288... 282 — pardon — 0458.

22 M^e NAOURI : [15:38:14] Madame le Président ?

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:38:23] Madame Naouri ?

24 M^e NAOURI : [15:38:28] (*Intervention inaudible*)

25 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:38:29] Je voudrais que l'on voit la fondation
26 avant que ce soit affiché.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:38:36] Merci.

28 Et merci, Maître Naouri.

1 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:38:41] Oui, je vous remercie, j'allais un petit
2 peu trop vite.

3 Q. [15:38:46] Monsieur le témoin, avant que nous n'affichions cette pièce à l'écran, je
4 vous avais demandé de décrire et de donner les noms des Séléka basés à l'OCRB. On
5 avait parlé de Tahir, entre autres, et d'autres.

6 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:39:13] Et voici la raison pour laquelle je
7 souhaite montrer ce document.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:39:19] Allez-y, s'il vous
9 plaît.

10 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

11 M^{me} VON BRAUN (INTERPRÉTATION) : [15:39:39]

12 Q. [15:39:39] Vous voyez cet écran... affiché à l'écran, Monsieur le témoin ?

13 R. [15:39:49] Oui, descendez encore un peu. Non, non, vous descendez.

14 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

15 Non, non, non, le contraire.

16 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

17 Encore. Encore.

18 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

19 Voilà.

20 Q. [15:40:16] Aviez-vous un commentaire sur cette partie ? Ai-je compris que vous
21 vouliez faire un commentaire ?

22 R. [15:40:26] Oui. Je ne sais pas qui a établi la liste, mais le timbre, ce n'est pas le... le
23 timbre de... de... de... du ministère... du ministère de la Sécurité publique chargé de
24 l'émigration et immigration et de l'ordre public. La Direction générale de la police
25 centrafricaine. Ensuite, il devrait être la direction générale adjointe, secrétariat et
26 autres, tout ça. Ils ont mis Direction générale de l'office centrafricaine de... de
27 répression des banditismes. Peut-être c'est une liste qu'ils ont préparée pour la mise
28 en place définitive de la nouvelle direction de l'OCRB. Mais, c'est la première fois

1 que je... la Cour me montre cette liste. Vous pouvez maintenant remonter pour que...

2 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

3 Donc, à... quand j'étais... quand j'étais à l'OCRB, il y avait pas de personnel séléka
4 affecté à l'OCRB pour qu'on ait une liste comme ça. Quand j'étais à l'OCRB, c'était
5 une base séléka qui était à l'OCRB. Cette liste est... est venue après. Certainement
6 que l'accusé va vous donner des détails. Mais les noms, les noms qui venaient
7 régulièrement à l'OCRB, c'est... c'est... c'est effectivement Said, Tahir et les
8 commandants qui étaient là. Sinon, là, eux, les... j'entendais régulièrement ces noms-
9 là quand on était ensemble avec Said à l'OCRB.

10 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:43:00] Madame le greffier d'audience, est-ce
11 qu'on pourrait peut-être remonter pour voir le haut de la liste ?

12 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

13 Merci.

14 Q. [15:43:15] Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez certains des noms sur
15 cette liste ou cette partie de la liste ? Est-ce que certains de ces noms vous sont
16 connus ?

17 R. [15:43:25] Oui. Mahamat Said, oui. Tahir Babikir, c'est le... oui. Younous
18 Mahamad, oui. Et Ayoub Abakar Yaya, voilà, c'est le commandant dont j'ai.. j'ai
19 cité... j'ai... j'ai... j'ai oublié le nom tout à l'heure — c'est le commandant Yaya. Adam
20 Mahamat, oui. Djouma, le nom me... me... je me souviens de ce nom-là. Oui, Ismaël,
21 Ismaël Abdel — Abdel, oui. Nassour, oui. Jusqu'au septième, je... je... c'est... c'est des
22 noms qui étaient fréquents à l'OCRB, oui.

23 Q. [15:44:14] Merci.

24 Si on prend le numéro « 2 », Tahir Babikir, qui est-ce ?

25 R. [15:44:27] Tahir, c'est lui qui... qui était comme l'adjoint de Said à l'OCRB.

26 Q. [15:44:47] Il y a une colonne intitulée « grades » avec les différents grades. Est-ce
27 que ces grades vous parlent ? Est-ce que ça a une signification pour vous ?

28 R. [15:45:12] Ce sont des responsables qui se sont auto-proclamés colonel,

1 commandant, capitaine, sur le terrain, sur le théâtre des événements depuis qu'ils
2 sont rentrés à Bangui. Bon, et ça, ça, c'est pas... c'est pas des professionnels. Ils ont eu
3 ça... ils se sont auto-proclamés colonel, commandant. Chacun se donne le... le... le... le
4 grade qu'il veut.

5 Q. [15:45:52] Jusqu'au numéro 7 sur cette liste, si je vous ai bien compris, vous avez
6 reconnu les noms de ces personnes ?

7 R. [15:46:04] Ces noms, je n'ai... ces noms, j'entendais régulièrement ça à l'OCRB. Et
8 les familiers, c'est... vraiment, les noms très, très, très familiers, c'est le... le... le... le
9 colonel Said, le colonel Tahir et le... le... le... Younous et puis le commandant Yaya.
10 Ça, c'est...

11 Q. [15:46:40] Merci.

12 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:46:44] Je... j'en ai terminé de mes questions
13 sur cette liste.

14 Q. [15:47:04] Monsieur le témoin, quand vous êtes revenu à l'OCRB, étiez-vous seul
15 ou y avait-il d'autres officiers de police qui sont revenus à l'OCRB également ?

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:47:27] Vous voulez dire le
17 lundi après le Grand rapport ?

18 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:47:32] Oui, effectivement, le lundi après le
19 Grand rapport.

20 R. [15:47:38] Le lundi, j'étais seul à l'OCRB. C'était bien après que certains collègues
21 m'ont rejoint à l'OCRB. Mais le lundi, pour ma présentation, j'étais seul.

22 Q. [15:48:11] Combien de vos collègues officiers de police sont revenus à l'OCRB ?

23 R. [15:48:22] Ils étaient quatre plus un élément, un brigadier, mais ils n'étaient pas
24 réguliers. Quand il y a des... Faut... faut dire qu'à l'OCRB, il y a toujours de la
25 pression. Les éléments... C'était... c'était une base des... des... des... des éléments qui
26 étaient encore des rebelles. Donc, certains collègues, quand ils viennent et qu'il y a
27 des... des... des éléments, le lendemain, ils ne viennent pas. Et j'étais avec (Expurgé)
28 (Expurgé) qui était mon assistant. Avec lui, on était régulier à l'OCRB, mais les

1 trois autres n'étaient pas réguliers.

2 Q. [15:49:08] Merci, Monsieur le témoin.

3 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:49:10] Madame le Président, je demanderai
4 que nous passions en huis clos pour les questions... des questions complémentaires
5 sur ces autres agents de police.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:49:20] Je voulais savoir
7 pourquoi est-ce que vous... vous voulez passer en huis clos lorsque le témoin n'est
8 pas un témoin protégé ?

9 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:49:29] Oui, on vient d'entendre un nom et on
10 va formuler des demandes d'expurgation. J'ai pensé que ça allait prendre plus de
11 temps, mais il y aura peut-être d'autres noms qui vont être évoqués maintenant et ça
12 peut être délicat.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:49:51] Nous pouvons
14 passer en huis clos, s'il vous plaît... en huis clos partiel — pardon.

15 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 50)*

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (*Passage en audience publique à 15 h 52*)

9 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:52:00] (*Intervention non interprétée*)

10 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:52:03] Attendez un instant, s'il vous plaît.

11 Un instant, s'il vous plaît.

12 Nous sommes maintenant en séance publique.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:52:16] Merci.

14 À vous, Madame la Procureur.

15 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:52:16] (*Intervention non interprétée*)

16 Q. [15:52:23] Quels étaient vos horaires de travail à l'OCRB, une fois que vous êtes
17 revenu après le Grand rapport ?

18 R. [15:52:37] J'arrivais au travail le matin, entre 8 heures et 9 heures. Et je repartais à
19 la maison entre 17 heures et 18 heures. Je n'avais pas d'heure fixe. S'il y avait une
20 urgence, on m'appelle, je... je reviens toujours.

21 Q. [15:53:09] Quel était votre rôle ? Quelles étaient vos fonctions quand vous êtes
22 revenu ? Pouvez-vous nous décrire votre travail de tous les jours ?

23 R. [15:53:24] L'administration n'existait que de nom. Les instructions venaient... on
24 les recevait du... du ministre Nourredine qui avait son... sa base à l'OCRB. Le travail
25 que, nous, on fait, si j'arrive et que j'ai mes assistants... et qu'ils... n'ont pas de bureau,
26 ils sont toujours avec moi dans mon bureau. S'il y a un ou deux qui arrivent, nous
27 sommes ensemble. On était beaucoup plus observateurs. Et s'il y a des usagers qui
28 arrivent, soit pour vérifier est-ce que l'un de leurs parents était interpellé à l'OCRB

1 ou bien que les éléments de l'OCRB ont saisi leur moto ou bien véhicule et tout ça,
2 et... ils viennent et ils passent par nous. Et moi, je... je sers un peu d'intermédiaire
3 entre ces usagers-là et le colonel Said. Si le colonel Said vérifie que leur... ceux qui
4 sont venus pour... à l'OCRB est vrai, mais je les oriente vers le colonel Said pour qu'il
5 puisse leur trouver des solutions.

6 En plus, les... les... les... les... les rares instructions de vérification, si le bureau du
7 procureur, le parquet veut vérifier une situation : est-ce qu'il a une plainte ? Est-ce
8 que la situation se trouve au niveau de l'OCRB ?, c'est moi que le procureur appelle
9 pour me demander de vérifier au niveau de... de... de... de... de... des éléments séléka
10 de l'OCRB. Est-ce qu'il y a un véhicule qui a été dérobé qui est là ? Est-ce qu'il y a
11 une moto qui est là ? Et là, je pose la question à Said pour vérifier : est-ce qu'une
12 personne disparue et interpellée se trouve à l'OCRB ? Le parquet m'appelle pour
13 vérifier et lui rendre compte.

14 Évidemment, le... le... le... le... la réglementation de la circulation, les itinéraires, les
15 déplacements des... des... des... des... chefs d'État et des membres du gouvernement,
16 s'ils veulent déplacer, et que le ministre appelle... m'appelle directement ou bien
17 appelle Said, voilà, je... je... je... j'explique à Said comment ça doit se passer, si on doit
18 se déplacer sur le terrain. Et on va sur le terrain pour faire le travail. Mais on était
19 beaucoup plus observateurs.

20 Q. [15:56:17] Merci. J'ai une question pour obtenir des précisions.

21 Vous avez utilisé le mot « utilisateurs » ; de qui s'agit-il ? Que vouliez... que voulez-
22 vous dire par là ? Du moins, dans la traduction en anglais, nous avons entendu le
23 terme « *users* », c'est-à-dire « utilisateurs » C'est peut-être une erreur d'interprétation.
24 Est-ce que vous pouvez préciser de qui s'agit-il ? De qui parliez-vous lorsque vous
25 parliez « d'utilisateurs » ?

26 R. [15:57:04] Je parlais d'observateurs.

27 Q. [15:57:06] C'est ce que j'avais entendu également, mais auparavant, vous avez
28 parlé de cette personne et on a entendu « utilisateur » en anglais.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:57:18] Est-ce que vous
2 pouvez lire le *transcript* pour que le témoin puisse comprendre à quel moment il a
3 utilisé ce terme « utilisateur ». C'étaient les personnes, par exemple, qui venaient
4 pour vérifier ce qui s'est... pour leurs parents ce qui s'était passé. Si vous pouvez
5 retrouver dans le *transcript*.

6 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:57:43] Oui, je peux retrouver la référence
7 dans le *transcript*.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:57:49] Le terme « *users* »,
9 c'est-à-dire « utilisateurs » est dans le *transcript* en anglais. Je peux vous en donner
10 lecture — et je cite : « Et maintenant, si des utilisateurs venaient, soit pour vérifier si
11 l'un de leurs parents avait été interrogé à l'OCRB ou si des éléments de l'OCRB
12 avaient saisi leur moto ou un véhicule, dans ce cas-là, ils venaient vers... ils venaient
13 vers nous. »

14 Peut-être s'agit-il d'un problème d'interprétation.

15 Q. [15:58:24] Mais, si vous voulez préciser cela pour nous, s'il vous plaît ?

16 R. [15:58:31] Merci. Je... je voulais parler des usagers. Ça, c'est l'interprétation. Les
17 usagers qui viennent... nos services des usagers. Si vous interprétez, ça... ça parle
18 « d'utilisateurs » mais... nous, les... les... les... les particuliers qui viennent vers la
19 police, on les appelle les « usagers » aussi.

20 Q. [15:58:51] Merci, Monsieur le témoin.

21 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [15:58:53] Merci, Madame le Président, pour
22 cette aide qui nous permet de... de préciser les choses.

23 Q. [15:59:03] Monsieur le témoin, vous avez dit à plusieurs reprises que vous aviez
24 un bureau à l'OCRB ; où se trouvait cet... ce bureau ?

25 R. [15:59:18] L'OCRB a... a deux entrées principales. La première entrée est à l'est, la
26 deuxième est à l'ouest. L'entrée qui fait face à la Direction générale de la police, c'est
27 là où se trouve mon bureau.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [15:59:54] Madame la

- 1 Procureur, je pense que ceci est un bon moment pour arrêter la procédure
- 2 aujourd'hui. Lorsque nous reviendrons demain, vous aurez la possibilité de poser
- 3 vos questions en ce qui concerne le bureau du témoin à l'OCRB.
- 4 M^{me} VON BRAUN (interprétation) : [16:00:20] Ce sera avec plaisir.
- 5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT SAMBA (interprétation) : [16:00:22] Monsieur le témoin,
- 6 nous allons nous arrêter pour aujourd'hui, mais nous allons poursuivre demain —
- 7 pardon, je vous prie de m'excuser, nous sommes vendredi aujourd'hui. J'ai tellement
- 8 à cœur d'entendre les témoignages de nos témoins. Non, je me reprends : nous allons
- 9 poursuivre lundi. Je vais vous demander donc de ne parler de votre témoignage
- 10 avec personne en dehors de cette salle d'audience, avec personne... avec qui que ce
- 11 soit lorsque vous quittez ces lieux.
- 12 Je vous souhaite un excellent week-end, les conseils, Monsieur le témoin, Monsieur
- 13 Said. Et nous nous retrouverons donc lundi à 9 h 30.
- 14 Je vous remercie.
- 15 M. L'HUISSIER : [16:01:14] Veuillez vous lever.
- 16 (*L'audience est levée à 16 h 01*)